



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
**des Vallées de la Brayе
et de l'Anille**

Rapport d'activités



2021

Communauté de communes des Vallées de la Brayе et de l'Anille
10 rue Saint Pierre - 72120 Saint Calais
02.43.35.11.03 - ccvba@cc-vba.com - www.cc-vba.com

La loi n° 99-586 du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale a été publiée au Journal Officiel des 12 et 13 juillet 1999.

Cette loi est destinée notamment à favoriser la transparence des Etablissements Publics à Coopération Intercommunale (EPCI). Elle prévoit que :

« Le président de l'EPCI doit, avant le 30 septembre de chaque année, adresser au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif de celui-ci. »

« Le maire communique ce rapport au conseil municipal lors d'une séance publique au cours de laquelle les représentants de chaque commune membre de l'organe délibérant de l'EPCI peuvent être entendus. Le Président de l'EPCI peut être entendu par le conseil municipal de chaque commune membre, soit à sa demande, soit à celle du conseil municipal. »

« Les représentants de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'EPCI »

Extrait du *Document de mise en œuvre de la loi relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale* (Pg 40) édité par la Direction Générale des Collectivités Locales (juillet 1999)

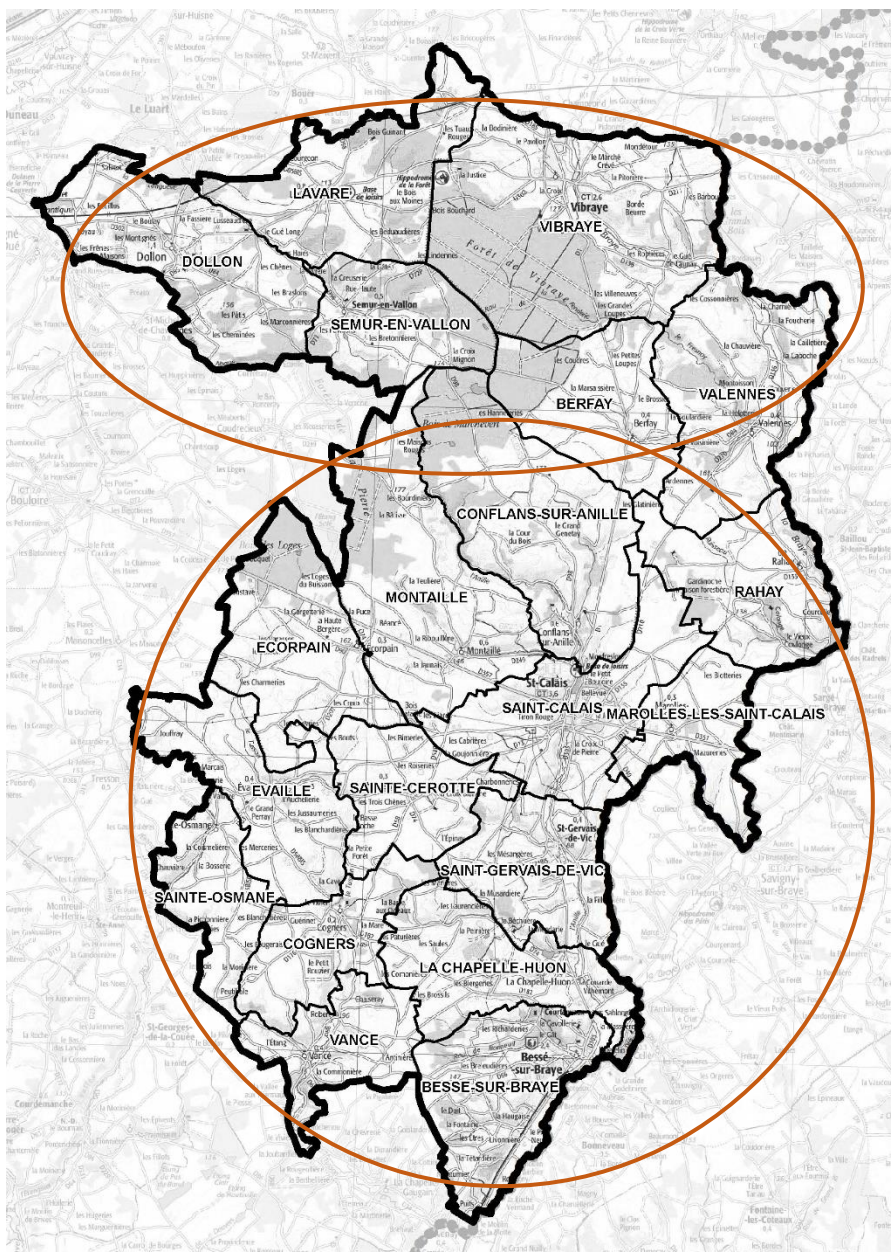
Sommaire

Introduction.....	3
Le fonctionnement de la Communauté de Communes.....	4
Le Président et les Vice-présidents.....	4
Le Conseil Communautaire.....	4
Le Bureau.....	6
Les différentes commissions.....	7
Les agents communautaires.....	8
La réglementation.....	15
L'activité de la Communauté de Communes en 2021.....	16
Une politique de développement économique et de soutien à l'emploi.....	16
Une politique d'aménagement du territoire.....	20
Une politique de communication - formation.....	23
Une politique du logement et du cadre de vie.....	26
Une politique de l'environnement.....	29
Une politique de services.....	33
La santé.....	35
Le transport collectif des enfants.....	40
La Compétence scolaire.....	40
La fourrière animale.....	40
La Compétence petite enfance.....	41
La base de loisirs.....	54
Les finances.....	62
Les recettes de fonctionnement.....	62
Les dépenses de fonctionnement.....	62
La fiscalité directe locale.....	63
La taxe de séjour.....	64
Les investissements.....	65
Conclusion.....	66

INTRODUCTION

1^{er} janvier 2017 : Création de la Communauté de Communes
des Vallées de la Bray et de l'Anille

Issue de la fusion des communautés de communes du Pays Calaisien et du Val de Bray



La VBA en quelques chiffres :

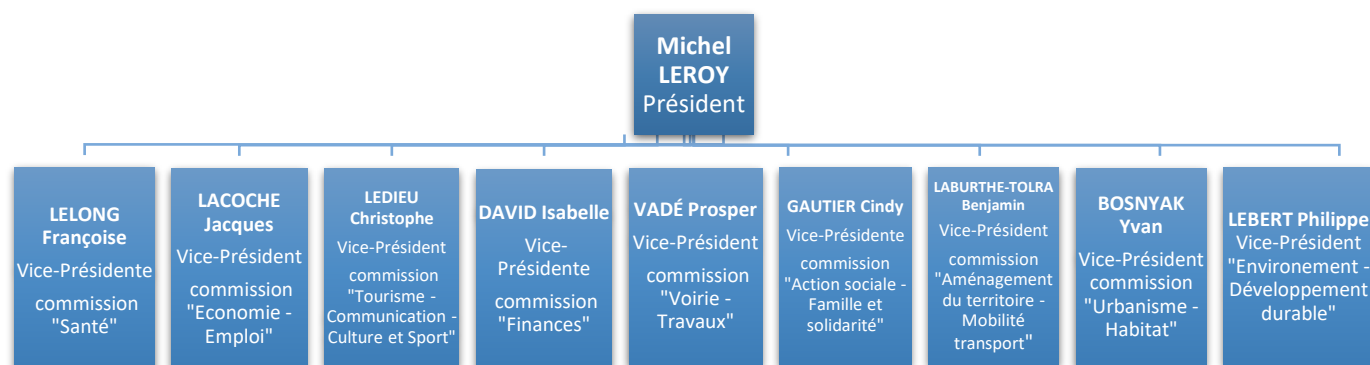
- 19 communes
- 42 élus
- 9 commissions
- 21 agents
- 415 km²
- 15 814 habitants

Des compétences d'intérêt communautaires :

- L'aménagement de l'espace
- Le développement économique
- La politique du logement social et du cadre de vie
- L'environnement
- Les actions dans les domaines sportifs, touristiques, culturelles et scolaires
- L'action sociale
- La création ou l'aménagement et l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire

LE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

LE PRESIDENT ET LES VICE-PRESIDENTS



LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

La Communauté de Communes est administrée par un conseil composé de délégués représentant chaque commune adhérente qui sont au nombre de 19, à raison d'un ou plusieurs délégués en fonction de la population des collectivités pour un total de 42 délégués titulaires.

Liste des conseillers titulaires à compter du 16 Juillet 2020, suite à l'élection des conseillers Communautaires de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille :

Communes	Population municipale 2018	Nombre de délégués
Saint-Calais	3 245	7
Vibraye	2 531	6
Bessé-sur-Braye	2 166	5
Dollon	1 474	4
Lavaré	843	2
La Chapelle-Huon	538	2
Val-d'Etangson	531	2
Montaillé	529	2
Conflans sur Anille	494	2
Semur-en-Vallon	444	1
Saint-Gervais-de-Vic	391	1
Berfay	330	1
Vancé	323	1
Valennes	316	1
Sainte-Cérotte	315	1
Écorpain	297	1
Marolles-lès-Saint-Calais	277	1
Cogners	182	1
Rahay	154	1
Total	15 380	42

COMMUNES	TITULAIRES
Bessé sur Braye	LACOCHE Jacques MARIAIS Jean-Pierre NÉLET Annie LEROY Michel THOIREY Isabelle
Berfay	POTTIER Louis
La Chapelle Huon	LEBERT Philippe BORDEAU Christian
Cogners	CHÉRON Michel
Conflans sur Anille	GAUTHIER Renaud CHABILLANT Jean-Luc
Dollon	JAMOIS Xavier STERBA Éléonora LABURTHER-TOLRA Benjamin MARTEL Jean-Pierre
Ecorpain	MORIN Sébastien
Lavaré	MASSÉ Nicolas BRIGANT Nicole
Marolles les Saint Calais	JUMERT Annie
Montaillé	PRIEUR Sergine PLUT Jean-Claude
Rahay	DAVID Isabelle
Saint Calais	MERCIER Marc LELONG Françoise MÉTAIS Didier MENU Catherine PITOU Jean-Philippe HAUSSON Françoise NICOLAY Christophe
Sainte Cérotte	FOUCAULT Yves
Saint-Gervais de Vic	DARROY Claude
Semur en Vallon	BOSNYAK Yvan
Val-d'-Etangson	GRÉMILLON Patrick RENARD Candy
Valennes	MERCIER Nadine
Vancé	PARIS Hubert
Vibraye	FLAMENT Dominique ROUGET Anne-Marie GAUTIER Cindy GERMAIN Martine LEDIEU Christophe VADÉ Prosper

Pour les communes n'ayant qu'un seul représentant, celles-ci ont un suppléant en cas d'empêchement ou d'absence :

COMMUNES	SUPPLEANTS
Berfay	LEDRU Jacky
Cogners	KEMP Annick
Ecorpain	GAUDIN Thierry
Marolles les Saint-Calais	BRUNEAU Annick
Rahay	PASQUIER Sylvie
Sainte-Cérotte	GUILLOCHON Régis
Saint-Gervais de Vic	DUPIN Christian
Valennes	VICTOR Thierry
Vancé	BOURGOUIN Caroline

Au cours de l'année 2021, le Conseil Communautaire s'est réuni 13 fois :

Le 28 janvier	Le 13 avril	Le 24 juin	Le 28 octobre
Le 11 février	Le 22 avril	Le 22 juillet	Le 25 novembre
Le 25 février	Le 27 mai	Le 14 septembre	Le 15 décembre
Le 25 mars			

LE BUREAU

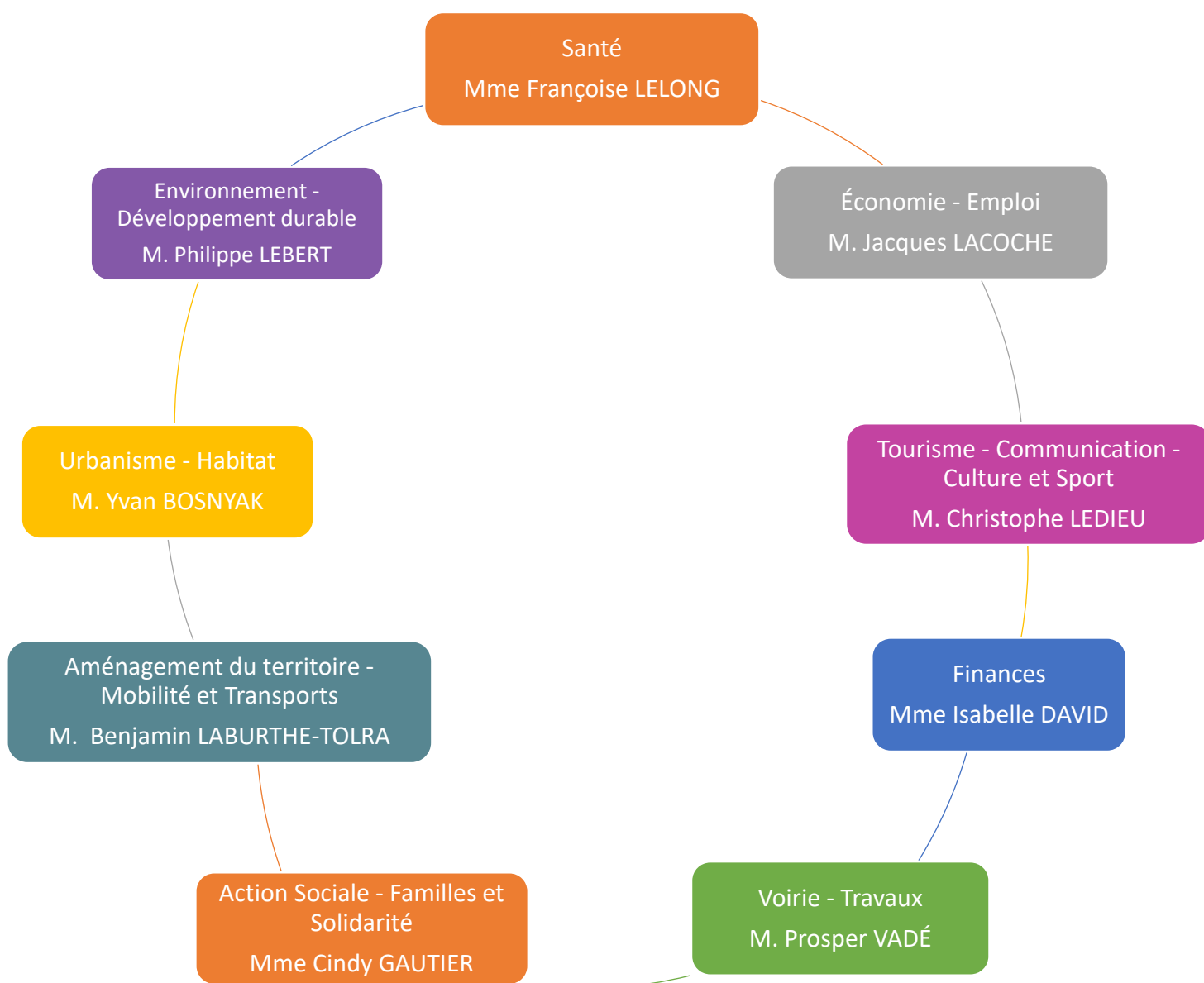
Le bureau est constitué d'un Président, de 9 vice-présidents et 15 membres. Le Bureau prépare l'ordre du jour du conseil communautaire. Sa composition est la suivante :

Le Président	M. LEROY Michel	Bessé sur Braye
9 Vice-Présidents	Mme LELONG Françoise M. LACOCHE Jacques M. LEDIEU Christophe Mme DAVID Isabelle M. VADÉ Prosper Mme GAUTIER Cindy M. LABURTHE-TOLRA Benjamin M. BOSNYAK Yvan M. LEBERT Philippe	Saint-Calais Bessé sur Braye Vibraye Rahay Vibraye Vibraye Dollon Semur en Vallon La Chapelle-Huon
15 Membres	M. POTTIER Louis M. CHÉRON Michel M. GAUTHIER Renaud M. JAMOIS Xavier M. MORIN Sébastien M. MASSÉ Nicolas Mme JUMERT Annie Mme PRIEUR Sergine Mme DAVID Isabelle M. FOUCAULT Yves M. DARROY Claude M. GRÉMILLON Patrick Mme MERCIER Nadine M. PARIS Hubert M. FLAMENT Dominique	Berfay Cogners Conflans sur Anille Dollon Écorpain Lavaré Marolles les Saint-Calais Montaillé Rahay Sainte-Cérotte Saint-Gervais de Vic Val-d'-Etangson Valennes Vancé Vibraye

LES DIFFERENTES COMMISSIONS

Le Conseil Communautaire a formé des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil. Le Président de la Communauté de Communes est Président de droit dans chaque commission.

Les commissions permanentes au 31 décembre 2021 sont les suivantes :



LES AGENTS COMMUNAUTAIRES

Conformément aux statuts, le siège de la Communauté de Communes est fixé à Saint Calais – 72120, sis « 10 rue Saint Pierre ».

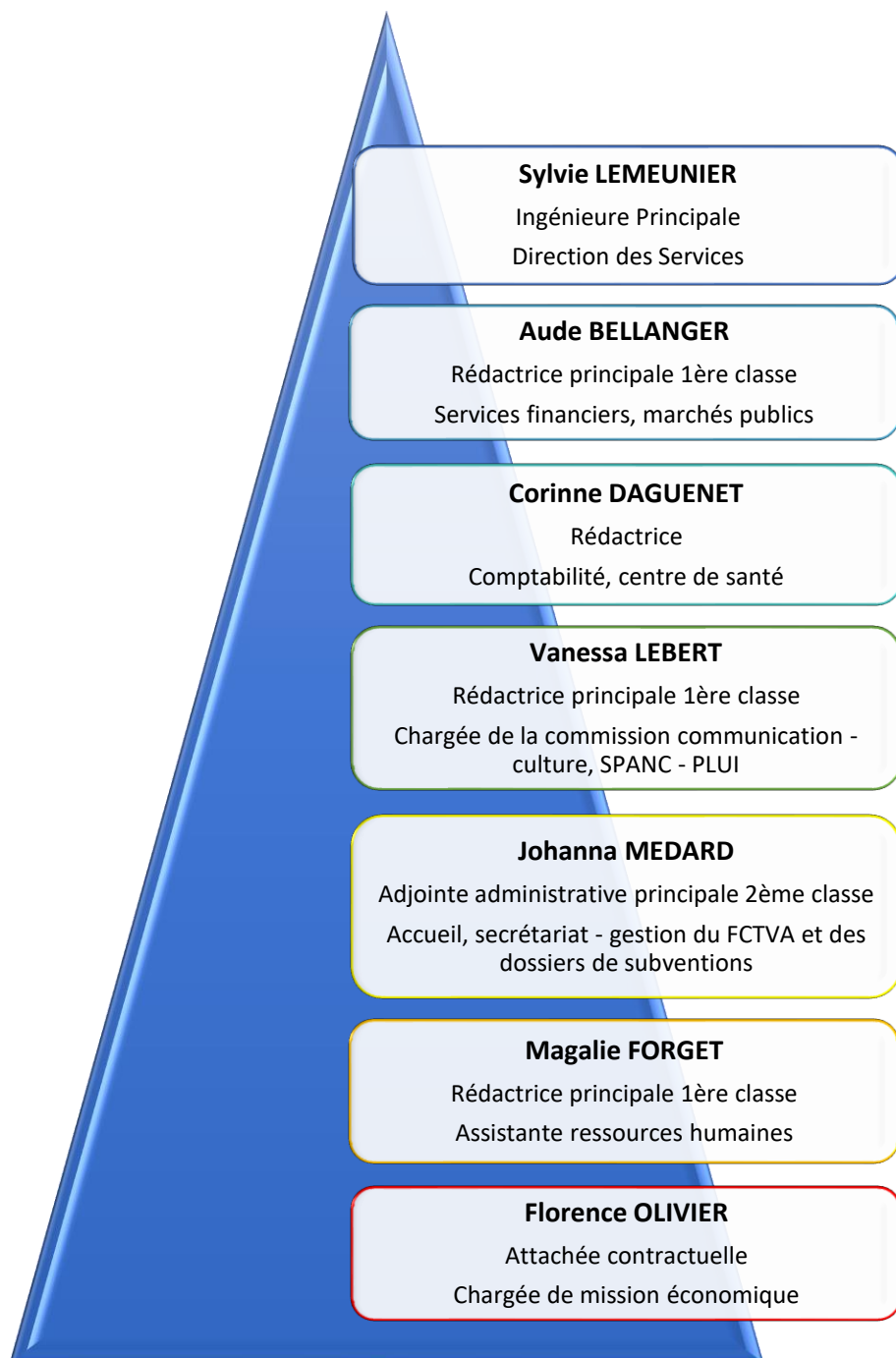
Au 31 décembre 2021, la communauté de communes compte 21 agents :

- ✓ SERVICE ADMINISTRATIF : 7 agents dont
 - 6 agents titulaires à temps complet :
 - 1 Ingénieure principale
 - 3 Rédactrices principales 1^{ère} classe
 - 1 Rédactrice
 - 1 Adjointe administrative principale 2^{ème} classe
 - 1 agent non titulaire à temps complet :
 - 1 Attachée contractuelle

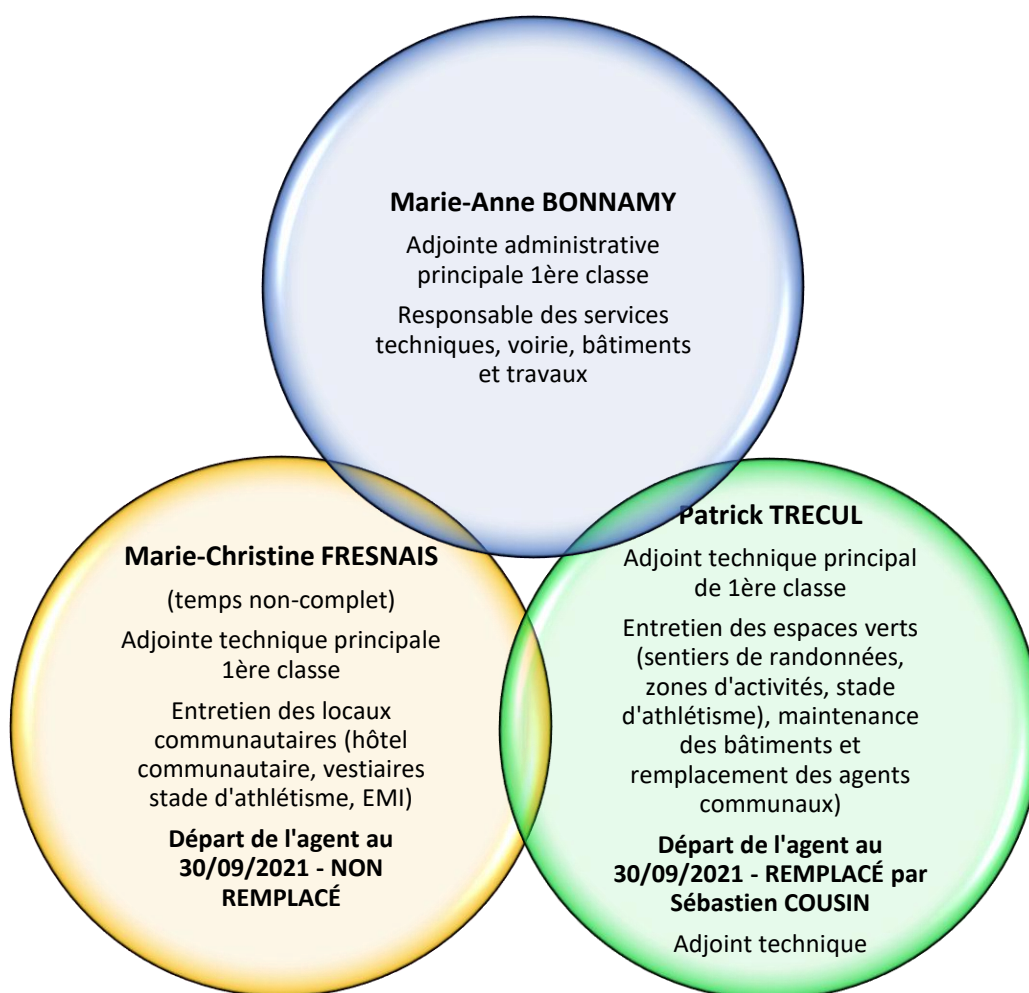
- ✓ SERVICE TECHNIQUE : 3 agents dont
 - 2 agents titulaires à temps complet :
 - 1 Adjointe administrative principale 1^{ère} classe
 - 1 Adjoint technique principal 1^{ère} classe – **DEPART AU 30/09/2021**
Agent remplacé au 08/11/2021 à temps complet sur le grade d'adjoint technique
 - 1 agent titulaire à temps non complet (26/35^{ème}) :
 - 1 Adjointe technique principale 1^{ère} classe – **DEPART AU 30/09/2021**
Agent non remplacé, ses missions sont effectuées par un prestataire extérieur

- ✓ SERVICE PETITE ENFANCE / MULTI-ACCUEIL ET RELAIS ASSISTANT MATERNELS : 6 agents dont
 - Pour le Multi-Accueil : 4 agents titulaires à temps complet :
 - 1 Educatrice de Jeunes Enfants 1^{ère} classe
 - 1 ATSEM principale 1^{ère} classe
 - 1 Adjointe Technique principale 2^{ème} classe
 - 1 Adjointe Technique principale 2^{ème} classe
 - 1 agent non titulaire à temps non complet (17,25/35^{ème}) :
 - 1 Auxiliaire de puériculture principale 2^{ème} classe contractuelle
 - Pour le RPE : 1 agent non titulaire à temps complet :
 - 1 Assistante socio-éducative 2^{ème} classe

- ✓ SERVICE BASE DE LOISIRS ET HEBERGEMENTS RESIDENTIELS DE LAVARE : 5 agents dont
 - Pour la Base de Loisirs : 2 agents titulaires à temps complet :
 - 1 Adjoint d'animation principal 1^{ère} classe
 - 1 Adjoint technique principal 2^{ème} classe
 - 1 agent titulaire à temps non complet (25/35^{ème}) :
 - 1 Adjoint technique
 - Pour les Hébergements Résidentiels : 2 agents titulaires :
 - 1 agent titulaire à temps complet :
 - 1 Adjointe administrative
 - 1 agent titulaire à temps non complet (25/35^{ème}) :
 - 1 Adjointe technique

 SERVICE ADMINISTRATIF :

SERVICE TECHNIQUE :



 SERVICE PETITE ENFANCE :**Ludivine LEDRU**

Educatrice Jeunes Enfants 1ère classe

Directrice du Multi-Accueil

Mélanie MARIS

ATSEM principale de 1ère classe

Julie BOURLIER

Adjointe technique principale de 2ème classe

Cécile DUCHEMIN

Adjointe technique principal de 2ème classe

Julie MAUCOURT

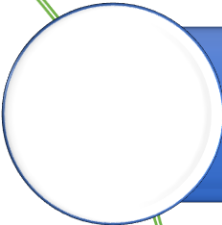
Auxiliaire de puériculture principale de 2ème classe à temps non complet - contractuelle

Angéline CANEVET

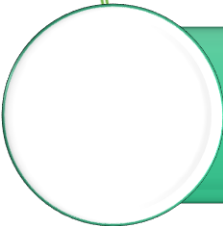
Assistante socio-éducative 2ème classe contractuelle

Responsable du RAM

SERVICE BASE DE LOISIRS ET HEBERGEMENTS RESIDENTIELS :



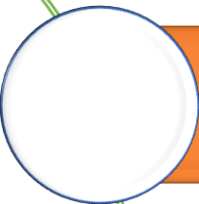
Jean-Noël GRENECHE
Adjoint d'animation principal 1ère classe
Responsable de la Base de Loisirs et camping



Christophe JANVIER
Adjoint technique principal 2ème classe



Aurélien DALLÉ
Adjoint technique à temps non complet



Virginie SEILLIER
Adjointe administrative
Responsable des hébergements résidentiels et buvette du camping



Viviane ENGWICHT
Adjointe technique à temps non complet

Fin 2021, ont été instaurées les Lignes Directrices de Gestion (LDG).

L'élaboration de lignes directrices visent à :

1°- Déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, notamment en matière de GPEEC (Gestion Prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et de Compétences)

2°- Fixer des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels. En effet, les CAP n'examineront plus les décisions en matière d'avancement et de promotion à compter du 1er janvier 2021.

3° - Favoriser, en matière de recrutement, l'adaptation des compétences à l'évolution des missions et des métiers, la diversité des profils et la valorisation des parcours professionnels ainsi que l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

Concrètement, elles constituent le document de référence pour la GRH de la collectivité, permet de formaliser la politique RH et anticiper les impacts prévisibles ou potentiels des mesures envisagées.

Les lignes directrices de gestion s'adressent à l'ensemble des agents. Elles sont établies par l'autorité territoriale et peuvent comporter des orientations qui sont propre à certains services, cadres d'emplois ou catégories.

Rédiger pour une durée pluriannuelle qui ne peut excéder six années, les lignes directrices de gestion peuvent faire l'objet, en tout ou partie, d'une révision en cours de période selon la même procédure.

La formation

Des élus :

La formation des élus locaux s'organise selon deux dispositifs :

- Le droit à la formation instauré par la loi de 1992, payé par le budget de la collectivité territoriale ;
- Le droit individuel à la formation des élus (DIFE), payé par le fonds DIF, financé par une cotisation obligatoire, (taux de 1 %), précomptée sur le montant annuel brut des indemnités de fonction des élus.

Ces deux dispositifs ont deux grandes règles en commun :

- Toutes les formations en lien avec l'exercice du mandat doivent être dispensées par un organisme de formation agréé par le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales ;
- Quel que soit le nombre de mandats, les élus salariés, fonctionnaires ou contractuels ont droit à un congé de formation de 18 jours, pour toute la durée du mandat (dans le cadre du DIFE).

Pour l'année 2021, aucune formation n'a été effectuée.

Du personnel :

✓ Service Administratif

➔ *Formation tout au long de la vie professionnelle*

- ↳ L'actualité financière et fiscale dans la perspective du budget : 1 agent
- ↳ RDV DGFiP : moyens de paiement modernes pour un recouvrement efficace dans les régies : 2 agents
- ↳ Le Compte Financier Unique (CFU) : 1 agent
- ↳ Projet de loi de finances 2022 : quels impacts pour les budgets locaux : 1 agent
- ↳ La nomenclature M57 : 1 agent
- ↳ Formation continue et MOOC relatif au QGIS (système d'information géographique) : 1 agent
- ↳ MOOC sur la rénovation énergétique : 1 agent

- ↳ Quel CNFPT pour demain ? : 1 agent
- ↳ Atelier de construction de son évolution professionnelle choisie : 1 agent
- ↳ Le calcul et la mise en œuvre des 1 607 h annuelles : 1 agent
- Formation sur Photoshop de A à Z : 1 agent
- ↳ Les aides publiques aux entreprises : 1 agent
- ↳ Dynamiser durablement un réseau d'entreprises sur un territoire ou une ZAE : 1 agent

✓ **Services Techniques (St-Calais et Lavaré)**

➔ *Formation tout au long de la vie professionnelle*

- ↳ Recyclage SST : 1 agent

✓ **Service Multi-Accueil et RPE**

➔ *Formation tout au long de la vie professionnelle*

- ↳ La place et la conscience du corps dans la relation au tout petit : 1 agent
- ↳ La gestion des conflits et de l'agressivité en situation d'accueil : 1 agent
- ↳ Le rôle de l'accueillant dans les LAEP : 2 agents
- ↳ Peurs et angoisses chez le jeune enfant : 1 agent
- ↳ Recyclage SST : 2 agents
- ↳ L'accompagnement de la fonction parentale : 1 agent

✓ **Service Base de Loisirs et Hébergements Résidentiels**

➔ *Formation tout au long de la vie professionnelle*

- ↳ Formation continue des assistants de prévention : 1 agent
- ↳ RDV DGFIP : moyens de paiement modernes pour un recouvrement efficace dans les régies : 1 agent
- ↳ Renforcer sa position d'encadrant – responsable de service : 1 agent
- ↳ Formation continue : 1^{er} secours en équipe niveau 1 (PSE1) : 1 agent
- ↳ Recyclage SST : 1 agent

LA RÈGLEMENTATION

En 2019, divers documents ont été créés permettant de respecter la législation en vigueur, et notamment d'apporter des règles de fonctionnement et de sécurité en faveur des agents.

A ce titre, sont donc nés, le règlement intérieur, hygiène et sécurité ainsi que le Document Unique.

LE RÈGLEMENT DES SERVICES :

Il reprend :

- Les dispositions relatives à l'organisation du travail,
- Les droits et obligations des agents,
- Le droit disciplinaire,
- L'hygiène et la sécurité.

LE RÈGLEMENT HYGIENE ET SECURITÉ :

Il est adjoint au règlement intérieur, nommé « hygiène et sécurité », il développe les informations, consignes et dispositions relatives à la sécurité au travail, évoqués dans le règlement intérieur dont :

- Dispositions générales,
- Organisation de la prévention des risques professionnels,
- Gestion des accidents de service, accidents du travail, maladie professionnelle,
- Visites médicales,
- Formations hygiène et sécurité,
- Utilisation des moyens de protection,
- Les normes et réglementation en vigueur relatives aux :
 - Sanitaires, Repas,
 - Harcèlement,
 - Tabac, Vapotage,
 - Alcool, Drogues.
- Les sanctions disciplinaires en cas de non-respect,
- Les droits à défense.

LE DOCUMENT UNIQUE :

Pour compléter et permettre de faire évoluer la sécurité au travail, a été créé le document unique.

Il évalue les risques en fonction de l'analyse des postes de travail, des équipements, des produits utilisés et propose des mesures de prévention de l'aménagement des postes de travail pour améliorer la sécurité et la santé des travailleurs. Il décrit :

- L'organisation et la gestion de la sécurité au sein de l'unité de travail, (secours, formation, suivi médical),
- L'inventaire des risques,
- La description des postes par unité de travail donc par service,
- Le récapitulatif des risques,
- Le programme d'actions de prévention.

Chaque agent de la collectivité est acteur pour faire vivre, évoluer, ce document en signalant tout risque afin de pouvoir y apporter une solution.

L'ensemble de ces documents ayant été validés par le Conseil Communautaire le 25 avril 2019, ont été actés et entérinés par le Comité Technique du Centre de Gestion 72 le 02 juillet 2019.

Ces règlements ont été diffusés à chaque agent, un exemplaire reste au sein de chaque service de la communauté pour consultation et aussi pouvoir apporter des observations.

Etant amenés à évoluer, ces règlements seront révisés en fonction des modifications réglementaires imposées mais aussi en fonction des changements internes apportés afin d'améliorer le bon fonctionnement des services mais également une bonne gestion des agents.

L'ACTIVITE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES EN 2021

UNE POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DE SOUTIEN A L'EMPLOI

1) L'adhésion à la Mission Locale Sarthe Nord

En 2021, la participation à la Mission Locale Sarthe Nord est de **17 395 €**, soit 1,10 € par habitant.

La Mission Locale Sarthe Nord exerce une mission de service public en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 -25 ans. Elle intervient sur un bassin de population divisé en quatre zones autour de la Ferté Bernard, Mamers, Beaumont sur Sarthe et Saint Calais. Elle déploie son action à travers 17 espaces d'accueil répartis sur l'ensemble de ce territoire rural caractérisé par une dispersion des activités.

Les ML offrent aux jeunes un accompagnement global en vue de leur insertion sociale et professionnelle, leur action s'organise autour de 5 axes :

1. **Repérer, accueillir, informer et orienter**, en prenant en compte les spécificités et les besoins des jeunes afin d'assurer à chacun l'égalité d'accès aux droits, aux dispositifs d'aide aux services publics
2. **Accompagner le parcours d'insertion** : en construisant avec les jeunes et en relation avec les acteurs locaux concernés les différentes étapes nécessaires à la réussite de leurs projets d'insertion.
3. **Agir pour l'accès à l'emploi** : en travaillant avec les employeurs, les acteurs du monde économique et en concertation avec les autres membres du service public de l'emploi et avec les organismes locaux chargés de favoriser l'accès à l'emploi.
4. **Observer le territoire et apporter une expertise** : afin de proposer des réponses adaptées pour développer l'offre d'insertion et nourrir la réflexion du service public de l'emploi sur l'évolution souhaitable et l'adaptation des dispositifs.
5. **Lever les freins à l'emploi** : logement, mobilité, gestion budgétaire, santé, accompagnement social, point écoute par une psychologue

↳ 194 jeunes ont été accueillis sur le territoire de la CCVBA dont 63 en premier accueil :

↳ 81 % avaient un niveau de formation inférieur ou égal au niveau V (CAP- BEP),

La Mission Locale reçoit les jeunes de 16 à 25 ans pour les aider à construire un projet d'insertion professionnelle et sociale. Cela peut prendre la forme d'un soutien ponctuel, mais il s'agit dans la grande majorité des cas d'un suivi global et individualisé jusqu'à l'accès à un emploi durable. 194 jeunes ont été accueillis et sont régulièrement reçus en entretien. Ils bénéficient d'ateliers et d'informations collectives. Les conseillers de la ML s'appuient sur un diagnostic, et mettent en place un accompagnement personnalisé et global. En moyenne chaque jeune bénéficie de 4 entretiens.

La répartition des jeunes accueillis est de **45,4% de jeunes femmes vs 54,6% de jeunes hommes**

La garantie jeune

L'engagement dans la garantie jeune dure 12 mois. En échange d'une implication totale du jeune dans ses démarches d'accès à l'autonomie et à la mise en situation professionnelle, une allocation mensuelle de subsistance lui est versée (environ 480€) par mois.

Ce dispositif s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans en situation précaire et qui ne sont ni scolarisés, ni en emploi, ni en formation et sans ressources.

Tremplin pour l'emploi (Fondation Arconic)

Le partenariat privilégié construit depuis 2014, suite à un appel à projet, avec la fondation Arconic et l'entreprise du groupe située à Saint Cosme en Vairais permet à la Mission Locale Sarthe Nord de développer le programme Tremplin Pour l'emploi de 21 jeunes.

Des conseillères à l'écoute

Deux conseillères en insertion, une conseillère emploi et une psychologue accueillent les jeunes au 17 rue Fernand Poignant à Saint Calais et à Vibraye. Toutefois suite à la dissolution de la Maison de l'emploi en septembre 2014, la fréquence des permanences de la mission locale a été réduite, ne se tenant plus que sur deux jours : Lundi et jeudi. Toutefois, il est possible de rencontrer la conseillère emploi sur rendez-vous.

2) Le développement économique : La mission économique

La mission économique, comme les années précédentes est à l'écoute des chefs d'entreprises.

Conseils et accompagnement des chefs d'entreprises pour la constitution de dossiers, demande de conseils, d'informations et d'aides financières dans divers domaines (Création d'entreprise, création d'emploi, investissement, matériel de production...). En 2020, la mission économique a accompagné 33 porteurs de projet.

12 d'entre eux ont concrétisé leur projet au cours de l'année, 17 dossiers étaient toujours en cours de montage en fin d'année.

30 % des demandes n'ont pu aboutir, soit par manque de pertinence de la demande initiale, soit par simple curiosité – benchmarking du territoire.

57% des demandes relatives à une création n'ont pu être satisfait faute d'offre disponible et notamment dans le parc industriel (trop cher, fléchée ou encore nécessitant trop de remise en état pour une exploitation à court terme) mais également, fait nouveau du fait de l'absence de bureaux.

Au cours de cette année, VBA a procédé à la commercialisation de 2 parcelles :

- La société PLASTOLOIR a fait l'acquisition de 8 043 m² de foncier dans la zone artisanale du Bray (Bessé sur Braye).

4 prêts d'honneur Initiative Sarthe ont été obtenus en comité pour un montant total de 35 000€.

La mission accompagne en outre :

- La création d'un établissement secondaire par une entreprise de Vibraye,

La recherche de financements pour la rénovation et la création de nouveaux d'une entreprise sur Dollon.

a. Faits marquants de l'activité en 2021 :

Février	Atelier Territoires d'Industrie – Thème du recrutement
Mars	Atelier Territoires d'Industrie – Achat groupé d'énergie
Juin	Atelier co-construction : quel 1/3 lieu pour VBA ?
Septembre	1 ^{er} apprenti bénéficie du dispositif un apprenti 1 logement
Novembre	Signature du contrat Territoires d'Industrie

Le fait marquant de l'année demeure encore la prise en compte de la crise sanitaire dans l'accompagnement des entreprises.

Le Fonds régional Résilience a bénéficié à 10 entreprises locales pour un montant des avances remboursables de 80 500€.

De nombreuses réunions et ateliers de travail ont été mis en place afin d'assurer le suivi des sous-traitants (mission confiée à la DIRECCTE en collaboration avec les chambres consulaires) et le Comité Urgence Territoire (en mode COPIL et COTECH) piloté par les Services de la Région.

En parallèle, l'Etat a également missionné le Cabinet Terre d'Avance afin de définir les axes de développement possible pour le territoire.

De l'ensemble de ces groupes de travail ont émergé des orientations et actions à mettre en place pour lesquelles la mission économique constitue les dossiers réponses à appel à projet, appel à manifestation indispensables à tout déblocage de fonds.

b. Prêt d'Honneur avec Initiatives Sarthe

Dans le but de soutenir la création et la reprise d'entreprise sur son territoire, la communauté de communes a signé en 2011 avec l'association Initiatives Sarthe une convention. Cette dernière a été renouvelée avec prise d'effet au 16 avril 2021 pour une durée de 1 an.

L'objectif de cette opération de soutien est de compléter les prêts octroyés par Initiatives Sarthe dans le cadre de leur dispositif départemental. Le bénéficiaire pourra ainsi obtenir un prêt complémentaire à 0% de la communauté de communes. Sur les 7 500 € abondés par la collectivité, 2 875 € sont désormais disponible pour un appui de VBA.

Au cours de l'année 2021, 6 porteurs de projet ont monté un dossier, 4 financements ont été engagés (2 reprises, 1 création, 1 croissance), les autres dossiers passeront en comité au cours de l'année 2022.

Suite à l'annonce du départ de Mécachrome du site de Vibraye, une négociation a été entamée afin de faire bénéficier le territoire du Fonds de revitalisation, fonds géré par Initiative Sarthe.

c. Zones et terrains d'activités

Bilan de l'offre foncière au 31 décembre 2021 :

Désignation	Nombre de m ² cessibles	Crédit-bail	Location avec bâtiment
SAINT CALAIS			
Zone du Pressoir lot 1		1	
Zone du pressoir lot 2			
Zone du pressoir lotissement 3	21 000		
Zone de la Pocherie	14 062		
VIBRAYE			
ZA commerciale du Bray	5 835		
Zone Artisanale du Braye	14 919		
BESSE SUR BRAYE			
Les Chapelles	3 621		
La Borde	6 266		1
Total	6ha 57a 03ca	1	1

Suite à la fusion et au transfert de la compétence économique à la communauté de communes imposé par la loi NOTRE, les zones d'activités accueillant au moins deux entreprises, ayant fait l'objet d'une procédure d'urbanisme pour leur aménagement et présentant des disponibilités foncières viabilisées, doivent être transférées à la communauté de communes, seule compétente en la matière.

Les Zones d'activités de la Borde et des Chapelles à Bessé sur Braye et la zone de la Pocherie à Saint Calais sont concernées par ce transfert.

d. Le dispositif Territoires d'Industrie

L'année 2021 a vu la mise en place du bouquet de services pour les entreprises :

- Plateforme d'achat groupé d'énergie (Gaz-Elec),
- Plateforme de mutualisation des ressources interentreprises,
- Mise en place du dispositif « 1 apprenti, 1 logement » en partenariat avec Sarthe Habitat et l'Association Nelson Mandela,

- Construction du service de Mobilité à destination des apprentis du territoire communautaire – mise en service prévue en 2022-2023,

Construction du service Tiers-lieu/Coworking VBA afin de capter notamment les 595 travailleurs indépendants (dont 236 micro-entrepreneurs soit +25,5% sur 1 an et 62% sur 5 ans)

UNE POLITIQUE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

1) Le Contrat Territorial de Relance et de Transition Ecologique

L'État propose une nouvelle méthode de contractualisation avec les contrats de relance et de transition écologique (CRTE). Ces nouveaux contrats ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires.

Au cours de l'année 2021, le CEREMA a apporté un soutien en ingénierie en accompagnant les élus dans leur définition du projet de territoire. Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme.

Orientation n°1 : Accompagner la mutation des moteurs industriels et agricoles du territoire pour maintenir l'emploi, tout en encourageant sa diversification par la création ou l'accueil de nouvelles activités tertiaires et le développement du tourisme vert.

- **Objectif 1.1 : poumon industriel et agricole** => enrayer le repli de l'emploi industriel en facilitant le recrutement en accompagnant la diversification des entreprises fragilisées et encourager l'adaptation de l'agriculture aux évolutions sociales et environnementales
- **Objectif 1.2 : nouvelles activités** => soutenir la mise en réseaux et l'accueil de nouvelles activités de services en s'appuyant sur tissu économique local incluant l'agriculture, dans un souci de résilience face aux crises économiques et climatiques, et en phase avec la transition numérique
- **Objectif 1.3 : tourisme durable** => construire une offre touristique thématique (nature, culture, économie) de qualité et à faible impact environnemental, ainsi qu'en lien avec les territoires touristiques contigus

Orientation n°2 : Regagner une attractivité résidentielle en misant sur la qualité du cadre naturel, la préservation des ressources, un habitat adapté aux nouveaux enjeux sociaux et environnementaux, ainsi que des lieux de centralité requalifiés

- **Objectif 2.1 : cadre naturel préservé** => préserver le cadre naturel, en protégeant, économisant et valorisant durablement ses ressources
- **Objectif 2.2 : habitat adapté** => adapter l'offre d'habitat aux nouveaux besoins (accueil de jeunes actifs / familles, maintien à domicile des aînés) en privilégiant le recyclage (vacance, décohabitation, retour au centre) et répondre aux besoins massifs de rénovation du parc ancien dégradé
- **Objectif 2.3 : patrimoine public requalifié** => accélérer la requalification urbaine, patrimoniale et environnementale des bâtiments publics et lieux de centralité, de fréquentation culturelle ou de loisirs

Orientation n°3 : construire une communauté vivante et solidaire par l'accès de tous aux services, à la mobilité et au numérique, par l'inclusion des jeunes comme des anciens, et l'engagement local du plus grand nombre

- **Objectif 3.1 : services pour tous** => pérenniser les services existants (santé, éducation, culture, loisirs, administration, etc.), réhabiliter les équipements, adapter l'offre aux nouveaux besoins, renforcer les pôles de services (mutualisation, nouveaux services) et mettre en réseau l'offre du territoire
- **Objectif 3.2 : accès à la mobilité et au numérique** => développer une offre durable de transports de proximité (prêt de véhicule, TAD, covoiturage) à destination des usagers non motorisés, promouvoir la transition vers une mobilité décarbonée et démocratiser l'accès au numérique
- **Objectif 3.3 : cohésion locale** => inclure les jeunes et les anciens, renforcer les liens dans la population, créer du commun, développer l'engagement local et la coopération entre les acteurs du territoire

Le CRTE est signé le 8 décembre 2021, par l'ensemble des partenaires (Etat, Région, Département). Le CRTE initial est fort de 68 fiches actions pour projets communaux et intercommunaux. Le contenu du CRTE est évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fait l'objet d'une évaluation annuelle avec l'ensemble des partenaires et les élus du territoire.

2) Le dispositif Petites Villes de Demain

Le gouvernement a souhaité que le programme P.V.D donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser

leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre.

Fortement encouragée par la sous-préfecture les communes de Bessé sur braye, Saint Calais et de Vibraye et l'intercommunalité ont fait acte de candidature en octobre 2020 pour adhérer à ce dispositif. En décembre 2020, le territoire est retenu par les services préfectoraux et est encouragé à rédiger une convention d'adhésion qui a été signée en avril 2021 par les différents partenaires (Etat, Région, Département, Anah, banque des territoires, les 3 maires des communes concernées et le Président de la CCVBA).

Un chargé de mission recruté en juillet 2021 a démissionné en septembre 2021. Thibault DESHAIES a été recruté en décembre 2021 pour définir le contenu stratégique et opérationnel de ce dispositif. Le financement de ce poste est assuré à 75% par l'Etat, 25% par les 3 communes concernées. La CCVBA prend en charge tous les frais inhérents à ses missions.

3) Le Contrat Territoire Région 2018-2020

Dans le cadre du Pays du Perche Sarthois, un contrat mutualisé avec des communautés de communes de l'Huisne Sarthoise, des Vallées de la Braye et de l'Anille, le Gesnois Bilurien et une partie de Maine Saosnois a été signé avec la Région, une programmation de travaux (2018-2020). Les porteurs de projets ont 4 années pour la réalisation des travaux. L'année 2020, a permis la réalisation des projets éligibles pour la CCVBA.

Sur le territoire de la CCVBA, la Région subventionnera à hauteur de 1 079 000€, dont 31 000€ pour l'ingénierie du Perche. 15 actions ont été proposées, dont 3 pour la CCVBA.

La participation de la collectivité au syndicat Mixte du Pays du Perche Sarthois s'élève en 2021 à 46 140 €

4) Le SCOT Schéma de Cohérence Territoriale – PCAET Plan Climat -Air Energie Territorial

En 2018, parution de l'arrêté préfectoral du périmètre du SCOT, comprenant notre territoire et celui de l'Huisne Sarthoise. Le Pays du Perche Sarthois a recruté une chargée de mission SCOT, en 2020 elle s'est particulièrement attachée à travailler sur le diagnostic.

En février pour donner suite à l'évolution réglementaire le SCOT du Perche Sarthois est devenu un SCOT modernisé favorisant une meilleure prise en compte des enjeux du territoire. Fin mars 2021, les élus du territoire ont participé à la présentation du diagnostic SCOT

En 2021, suite à des réunions de travail est décidé que le SCOT vaudra PCAET. En effet le SCOT et le PCAET se fondent en un seul document dit SCOT -AEC pour intégrer la lutte contre le changement climatique dans l'ensemble des politiques menées, tout en visant à limiter l'impact du territoire sur le climat en réduisant les émissions de gaz à effet de serre.

Participation de la collectivité pour le SCOT : 19 225€

5) Déploiement de la fibre optique : Le Contrat Territoire Innovant

A partir de 2018, la Communauté de communes adhère au syndicat Sarthe Numérique à hauteur de 0,10 € par habitant (pour les dépenses courantes de fonctionnement) et à hauteur de 0,30 € par habitant (pour les dépenses de fonctionnement relatives aux actions de suivi de déploiement du réseau départemental à très haut débit en fibre optique – FTTH).

La communauté de communes signe le C.T.I. pour le déploiement de la fibre optique prioritairement dans les communes où la desserte en débit est la plus faible. pour une participation financière de la CCVBA à hauteur de 1 612 000€ dont 1 500 000 € financé par un emprunt.

En 2021, la réalisation des Points de Mutualisation s'est poursuivie pour le raccordement des habitants des communes du territoire.

En 2021 La participation de la collectivité au syndicat mixte de Sarthe numérique s'élève à hauteur de 6 745€

www.lafibrearrivechezvous.fr.

6) Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

Approuvé en conseil communautaire le 28 janvier 2021, le PLUi est exécutoire depuis le 4 mars 2021. L'ensemble des pièces qui le constituent sont consultables sur le site internet www.cc-vba.com ainsi que sur le Géoportail de l'urbanisme.

L'instruction des demandes d'urbanisme dans les communes est réalisée par la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise.

En juillet 2021, deux recours contre le projet ont été déposés au Tribunal Administratif de Nantes, par le Groupement forestier de la pierre et la SAS Pierre Energie.

UNE POLITIQUE DE COMMUNICATION - FORMATION

1) La communication

a. Digitale

Suite à une année blanche en communication, en 2021, les élus ont souhaité se lancer dans la promotion du territoire par l'image.

Sept capsules vidéo thématiques d'environ 30 secondes et une vidéo promotionnelle de près de 2 minutes ont été réalisées pour mettre en avant le territoire et ses nombreux atouts. La société AIR2D3 a assisté la Communauté de communes dans la réalisation de ces vidéos.





Ces vidéos ont été diffusées sur les réseaux sociaux de la collectivité (Page Facebook et Instagram), sur la chaîne LMTV Sarthe ainsi que sur le site internet de la Communauté de communes.

b. Sur smartphone : l'application INTRAMUROS



Pour faciliter la communication sur le territoire, mais aussi et surtout pour permettre à chaque habitant d'avoir accès à de nombreuses informations et actualités gratuitement et simplement, l'application INTRAMUROS a été déployée sur l'ensemble des communes des Vallées de la Brayе et de l'Anille.

INTRAMUROS est une application mobile compatible avec les systèmes d'exploitation IOS et Android et est disponible gratuitement sur Google Play et l'App store. Cette application permet à chaque commune d'informer, d'alerter et de faire participer les administrés à la vie locale.

c. Papier : le journal communautaire

Pour la première fois, et pour des raisons financières, le journal communautaire a été entièrement rédigé par les services administratifs de la collectivité. Pour financer l'édition, ainsi que la réalisation graphique, une convention de partenariat a été signée avec la société France Régie Edition, une régie publicitaire dédiée aux collectivités : de nombreux artisans et commerçants ont pu y insérer leur publicité.

2) Les nouvelles technologies et le secteur scolaire

Extrait des compétences de la CCVBA :

« Nouvelles technologies de l'information et de la communication : Matériel informatique et maintenance du matériel informatique des seules écoles publiques du territoire de la Communauté de communes des Vallées de la Brayе et de l'Anille (CCVBA) »

Chaque année, la Communauté de communes des Vallées de la Brayе et de l'Anille équipe et renouvelle de nouveaux outils informatiques et numériques les écoles du territoire (17 écoles pour une soixantaine de classes), et assure une maintenance récurrente de l'ensemble des parcs à raison de 5 passages par an d'un technicien dans chaque école.

Conscients de l'opportunité offerte par l'appel à projet « Label écoles numériques 2020 », avec une subvention à hauteur de 50%, les élus ont décidé lors de l'élaboration du budget 2020 d'investir la somme de 30 000 € TTC sur 2 ans (15 000 € par an).

Après avoir sollicité l'ensemble de ses écoles, la Communauté de communes a pu obtenir un retour de 7 d'entre elles :

- L'école Paul Segrétain à Bessé sur Braye
- L'école Jean-Marie Lechat à Conflans sur Anille
- L'école Jean de la Fontaine à Dollon
- L'école Paul Eluard à Lavaré
- L'école Charles Perrault à Saint Calais
- L'école Paul Bert à Saint Calais
- L'école Catherine Paysan à Vibraye

En partenariat avec celles-ci, des dossiers de candidature par école ont été réalisés, avec pour chacun des objectifs définis pour engager l'école dans le projet, ainsi qu'un descriptif du projet pédagogique ou éducatif innovant.

Et c'est au cours du deuxième trimestre 2021, que l'ensemble des matériels informatiques et numériques ont pu être déployés dans les écoles.

Ecole	Matériel attribué
Paul Eluard à Lavaré	1 vidéoprojecteur interactif
Catherine Paysan à Vibraye	1 vidéoprojecteur interactif 1 ordinateur portable 1 PC fixe 1 robot blue-bot + 3 barres de programmation
Jean de la Fontaine à Dollon	1 vidéoprojecteur 3 ordinateurs portables 1 borne wifi 1 souris robot programmable
Paul Segrétain à Bessé sur Braye	6 ordinateurs portables 6 tablettes tactiles 2 Bornes Wifi ENT E-primo
Jean-Marie Lechat à Conflans sur Anille	1 vidéoprojecteur 1 ordinateur portable 5 tablettes tactiles
Charles Perrault à Saint Calais	1 vidéoprojecteur interactif 1 ordinateur portable 6 robots blue-bot + 1 barre de programmation
Ecole Paul Bert à Saint Calais	1 vidéoprojecteur 1 ordinateur portable 7 tablettes tactiles 3 bornes Wifi

UNE POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE

1) Le Logement social

Depuis leur construction, les 4 logements sociaux de Marolles les Saint Calais et Montailly ont toujours été loués.

2) L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

Depuis octobre 2020, la Communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille permet à ses habitants de bénéficier d'aides financières et d'un accompagnement renforcé à la réhabilitation de leur logement.

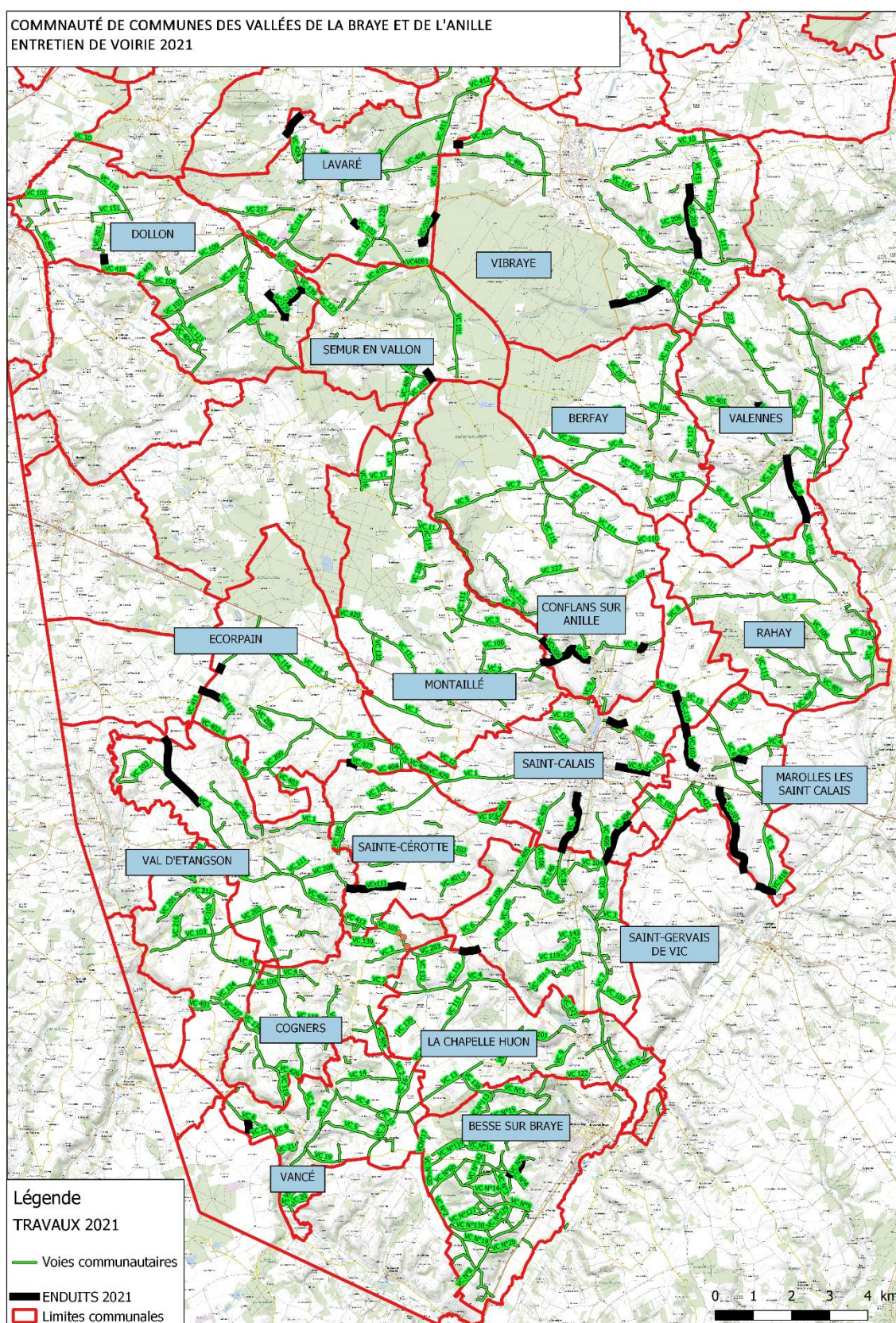
Bénéficiaire d'aides de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) dépend des conditions de ressources des personnes. Selon le projet, de 35 à 50% du montant des travaux peuvent être pris en charge pour les foyers aux ressources modestes et très modestes. Les propriétaires bailleurs privés, ceux qui louent leur logement, peuvent aussi prétendre à des aides. Dit ainsi cela paraît simple, en réalité définir son projet de travaux, trouver des professionnels, rechercher les financements peut vite devenir complexe.

C'est l'objet même de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) que mène la Communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille. Pour être bien conseillé et accompagné dans tout le processus de rénovation, la collectivité a missionné l'opérateur Citémétrie.

En 1 an, 61 propriétaires ont été accompagnés dans leur projet.

Depuis le début de l'OPAH, 61 dossiers ont été acceptés par les financeurs. Ces projets représentent presque 1,3 M€ de travaux : un plus pour l'économie locale car la plupart des entreprises sont originaires de la CCVBA ou des territoires voisins. En termes de subventions, ces 61 dossiers ont sollicité plus de 730 000 € de subventions dont 9 000 € de la CCVBA, soit une moyenne de 57% de subventions par projet.

3) La voirie



BILAN VOIRIE 2021 :

Tous travaux confondus la Communauté de communes a réalisé 378 826 € de travaux répartis comme suit :

- Fossés /Débernage = 36,5 Km
- Reprofilages = 650t
- Enduits = 121 600 m²

Répartis sur les 19 communes en 70 chantiers.

DIFFÉRENTS TRAVAUX RÉALISÉS EN 2021 :

- **BESSE SUR BRAYE**
Reprofilage Zone artisanale des chapelles
Enduit prévu en 2022
- **SAINT-CALAIS**
Reprofilage Zone artisanale du Pressoir
Enduit prévu en 2022

UNE POLITIQUE DE L'ENVIRONNEMENT

1) La Collecte et le traitement des déchets

Pour la compétence « *élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés* » la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille adhère au SYVALORM (SYndicat de VALorisation des ORdures MÉnagères).

La communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille pratique la redevance incitative d'enlèvement des ordures ménagères.

La participation de la collectivité au SYVALORM au titre de l'année 2021 s'élève à 1 352 824€,

La redevance incitative est composée des éléments suivants :

Abonnement aux services (montant identique par point de collecte)	<u>Accès aux différents services</u> : collecte des ordures ménagères, collecte des sacs jaunes, vidage des conteneurs à verre et journaux/magazines, accès aux déchèteries, <u>frais de gestion</u> , <u>remboursements d'emprunts</u> (investissements)
Partie fixe (montant forfaitaire en fonction de la taille du bac)	<u>Liée au volume du bac</u> , elle correspond à un <u>forfait minimal de levées obligatoires</u> , et à <u>la taxe sur l'enfouissement (TGAP)</u> .
Partie variable (prix unitaire en fonction de la taille du bac)	<u>Liée au volume du bac</u> , elle correspond <u>aux levées supplémentaires</u> , au-delà de la partie fixe.

Les élus des Vallées de la Braye et de l'Anille ont fixé le montant de la redevance en 2021 comme suit, les tarifs ont augmenté par rapport à 2020 :

Grille de tarifs pour les Bacs

Volume du bac	Abonnement	TGAP (prix par bac)	Forfait de 16 levées	Prix total minimum	Part variable (tarif à la levée)
60L et 80L	112.17€	9,47€	35.36€	157€	7,00 €
140L	112.17€	16,58€	54.25€	183€	8,00 €
240L	112.17€	28.42€	86.41€	227€	9,00 €
340L	112.17€	40.26€	118.57€	271€	12,00 €
660L	112.17€	78.15€	220.69€	411€	18,00 €
770L	112.17€	91.18€	249.65€	453€	20,00 €

Grilles de tarifs pour les sacs marqués

Nombres de rouleaux dans l'année	Volumes dotation En litre	Abonnement Point de collecte	Frais de Gestion	Part fixe TGAP	Part variable	Prix total
2	1 200	112.17€	3.50 €	8.88€	33.60€	158.15€
3	1 800	112.17€	3.50 €	13.32€	50.40€	179.39€
4	2 400	112.17€	3.50 €	17.76€	67.19€	200.62€
5	3 000	112.17€	3.50 €	22.20€	87.06€	224.96€
6	3 600	112.17€	3.50 €	26.24€	100.79€	243.10€
7	4 200	112.17€	3.50 €	31.08€	117.59€	264.34€
8	4 800	112.17€	3.50 €	35.52€	134.39€	285.58€
9	5 400	112.17€	3.50 €	39.96€	151.19€	306.82€
10	6 000	112.17€	3.50 €	44.40€	167.99€	328.06€

En 2021, 8 959 factures (augmentation de 142 par rapport à 2020) ont été émises dont :

- 2 118 sont mensualisés (augmentation de 170 par rapport à 2020)

- 1 142 sont prélevés à la date limite de paiement (augmentation de 92 par rapport à 2020)

Au 10 janvier 2022, le montant total des impayés s'élève à 324 144.20€ (baisse de 18%), dont 119 892.63€ uniquement pour l'année 2021.

2) Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

TARIFS des contrôles 2021 :

Nature du contrôle	Val de Braye (TTC)	Pays Calaisien (TTC)
Contrôle de conception du projet	73,40 €*	99,91 €*
Contrôle de réalisation du projet	89,14 €*	120,46 € *
Contre visite de réalisation suite à réalisation non-conforme	48,42 €	89,45 €
Premier contrôle de l'existant	98,82 €*	/
Contrôle périodique d'entretien et de bon fonctionnement	79,45 €*	119,43 € *
Contre visite suite à réalisation de travaux	48,42 €	89,45 €
Contrôle lors de cession de propriété	194,45 €*	200,24 € *
Contrôle de mise hors service d'une installation	89,57 €	107,58 €
Contre-visite de mise hors service suite mise hors service non-conforme	48,42 €	89,45 €

*dont 11,71 € de surtaxe qui revient à la Communauté de Communes

RECENSEMENT DES INSTALLATIONS EXISTANTES :

Commune	Nombre d'installations
BERFAY	102
BESSE SUR BRAYE	172
COGNERS	95
CONFLANS SUR ANILLE	143
DOLLON	284
ECORPAIN	94
EVAILLE	132
LA CHAPELLE HUON	123
LAVARE	179
MAROLLES LES ST CALAIS	59
MONTAILLE	166
RAHAY	63
SAINT CALAIS	137
SAINT GERVAIS DE VIC	81
SAINTE CEROTTE	65
SAINTE OSMANE	87
SEMUR EN VALLON	122
VALENNES	107
VANCE	120
VIBRAYE	221
TOTAL	2 552

INSTALLATIONS CONTROLEES EN 2021 :

Commune	Installations contrôlées	Contrôles de conception	Contrôles de réalisation
BERFAY	6	1	1
BESSE SUR BRAYE	8	-	-
COGNERS	5	-	1
CONFLANS SUR ANILLE	6	-	-
DOLLON	13	3	3
ECORPAIN	1	-	-
EVAILLE	13	-	-
LA CHAPELLE HUON	7	4	1
LAVARE	12	3	2
MAROLLES LES ST CALAIS	6	-	-
MONTAILLE	6	2	-
RAHAY	4	-	-
SAINT CALAIS	8	2	-
SAINT GERVAIS DE VIC	0	1	1
SAINTE CEROTTE	6	-	-
SAINTE OSMANE	2	-	-
SEMUR EN VALLON	5	-	-
VALENNES	4	-	-
VANCE	4	2	1
VIBRAYE	7	2	2
TOTAL	123	20	12

3) La Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations (GEMAPI)

Depuis le 1er janvier 2018, la CCVBA devient compétente en matière de GEMAPI, elle doit prendre en charge les missions suivantes :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau
- La défense contre les inondations
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines

Notre territoire est concerné par deux bassins versants.

3.1 Le bassin versant de l'Huisne concerne les communes de Dollon, de Lavaré, de Semur en vallon et une infime partie de Montaillé et de Vibraye.

Au niveau supra territorial : adhésion au Syndicat Mixte du Bassin de la Sarthe dit SBS

le SMBS regroupe près de 500 000 habitants en 15 communautés de communes et l'agglomération du Mans. Le syndicat a pour objet d'assurer le portage technique, administratif et financier des trois Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) se trouvant sur son territoire (le SAGE du bassin de l'Huisne, le SAGE du bassin de la Sarthe Amont et le SAGE du bassin de la Sarthe Aval) en impulsant, facilitant et concourant à leur gestion cohérente durant leurs phases d'élaboration, de mise en œuvre et de révision. La CCVBA est représenté par un titulaire et a participé à hauteur de 293 € pour l'année 2021

Au niveau opérationnel :

Le Syndicat Mixte du Bassin versant Huisne SARTHE (SMBSH), issue de la fusion du syndicat Mixte du Dué et du Narais et du syndicat mixte des communes riveraines est créé au 1^{er} janvier 2020.

Le SMBSH prépare un nouveau contrat avec l'agence de l'eau. La participation financière au SMBHS est de 6 914 € au titre de 2021.

3.2 Le bassin versant de la Braye et du Loir, concerne les autres communes de la CCVBA.

En 2021, suite à l'élaboration du diagnostic, l'année 2021 a consisté essentiellement à définir la stratégie d'action sur l'ensemble des masses d'eau et de préparer le Contrat Territorial Eau avec l'Agence de l'Eau.

Le Scénario retenu est l'atteinte du bon état hydromorphologique sur **60%** du linéaire des masses d'eau, avec une enveloppe financière globale d'environ **3M€ TTC sur 6ans**. La clé de répartition du reste à charge (déduction faite des subventions de l'Agence de l'eau et de la Région, soit 80%) est fonction du nombre de Km linéaire de cours d'eau.). La CCVBA participe à hauteur de 33% du reste à charge.

Priorisation des actions sur les masses d'eau dégradées :

- **Dinan et Tusson** (avec un potentiel élevé de retour rapide au bon état écologique)
- **Colonge et Maineau** avec un état écologique classé « mauvais »

La participation financière proratisée de la CCVBA pour 2021

Technicien de rivière : 7 341€

3.3 La lutte contre les nuisibles aquatiques pour l'ensemble des communes du territoire,

La CCVBA adhère à POLLENIZ à hauteur 5 044€, afin que les piégeurs des associations communales soient indemnisés.

UNE POLITIQUE DE SERVICES

1) L'Ecole de Musique Intercommunale

La Communauté de Communes adhère au Syndicat Mixte des Vallées de la Braye et de l'Anille (Ecole de Musique Intercommunale). Le montant de sa contribution pour 2021 de 245 000 €uros.

Centre Artistique Intercommunal Jean Françaix (Saint Calais)

D'une surface totale de 950 m², le bâtiment comprend :

- 1 salle formation musicale,
- 3 salles formation instrumentale,
- 1 studio d'enregistrement,
- 3 salles de répétitions en groupe,
- 1 salle équipée MAO (musique assistée par ordinateur),
- 1 salle musiques actuelles pour la création musicale,
- Locaux administratifs et techniques.



Enseignements décentralisés à Bessé-sur-Braye et à Vibraye

Des cours d'enseignement musical sont également dispensés au Centre Social à Bessé-sur-Braye et à la maison des associations à Vibraye.

2) L'Office de Tourisme Intercommunal

En 2021, réflexion sur les termes de la convention d'Objectifs triennale 2022-2024.

L'Office de Tourisme des Vallées de la Braye et de l'Anille assure une activité d'accueil, d'information, d'animation et de promotion touristique pour la Communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille. Dans le cadre de la mise en œuvre de son objet statutaire, l'association a notamment pour objet :

- D'étudier et de mettre en œuvre les mesures tendant à accroître l'activité touristique sur le territoire Vallées de la Braye et de l'Anille
- D'assurer les missions d'accueil et d'information touristique ainsi que la promotion touristique de son territoire
- D'assurer la coordination entre les interventions des différents partenaires du développement touristique local
- D'être force de proposition et de participer à l'organisation d'événements et de contribuer à la mise en œuvre de programmes de développement touristique
- D'animer et d'organiser des animations liées au tourisme et à l'économie touristique.

En 2021, la CCVBA subventionne l'association de l'OT à hauteur de 125 000€.

3) L'Anille Braye Omnisports Intercommunal

En 2021, redéfinition des termes de la convention d'objectifs triennale 2022-2024.

Pour permettre le développement et la promotion du stade d'athlétisme, la communauté de communes a signé une convention d'objectifs avec l'association Anille Braye Omnisports Intercommunal.

Cette association forte de près 1000 licenciés, dans le cadre de la convention organise des anim'sports pour les enfants pendant les vacances scolaires ainsi que des stages sportifs utilisant des équipements intercommunaux et communaux et gère les utilisations du stade d'athlétisme intercommunal.

Les stages sportifs

En 2021, comme en 2020 pour des raisons sanitaires aucun stage sportif n'a pu être accueilli

Les anim'sports pour les enfants

En 2021 : **1197 inscrits** pour participer aux anim'sports pendant les périodes de vacances des mois de février, d'avril, de juillet et une semaine en août, et d'octobre. une moyenne de 26 enfants par après-midi sportives, 659 enfants ont été transportés par les navettes, 5 519 km ont été parcourus par les 3 véhicules mis à disposition dans 10 villages différents.

VBA prend en charge une partie du transport des enfants, 1 258€ en 2021.

En 2021 la collectivité soutient l'Anille Braye Omnisport à hauteur de 30 500€ pour le salaire d'un animateur permanent

4) Le Musée de la Musique Mécanique (3M)

VBA est propriétaire du musée et de la collection des instruments depuis le mois d'octobre 2019.

Suite à la présentation de l'Association Musiques Magiques de son projet d'animation sur 3 ans, la collectivité a confié à cette dernière la gestion et l'animation du musée. Des conventions de fonctionnement et de mise à disposition de l'immeuble et de la collection ont été rédigées. La collectivité A 2 représentants au conseil d'administration du musée dans le collège des partenaires institutionnels.

En 2021, la crise sanitaire liée au covid a durement impacté la fréquentation du musée, celui-ci n'a ouvert qu'à partir du mois de juin au lieu de mars et jusqu'au 5 décembre. 2178 visiteurs ont découvert le 3M, soit – de 50% d'une année sans crise sanitaire.

2019 : ouvert de mars à novembre : 4239 entrées

2020 : année Covid : ouvert 1 semaine en mars et de juillet à octobre : 1117 entrées :

2021 : année covid - ouvert du 9 juin au 5 décembre : 2178

Suite à cette diminution importante du nombre de visiteurs, l'association en 2021 a dû faire face à des difficultés financières l'exercice 2021 est déficitaire. En décembre 2021 le conseil communautaire a décidé d'octroyer une subvention de 5 000€.

LA SANTÉ

Dans le cadre de sa compétence en Santé, la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille à la charge de :

- La gestion des 3 maisons de santé : Bessé sur Braye, St Calais et Vibraye.
- La coordination du Contrat Local de Santé (CLS).

1) Les Maisons de Santé

Il apparaît d'emblée important de souligner, l'engagement du Pôle Santé de la communauté de communes face à la crise sanitaire. Soutenu par les élus mais aussi les communes, le service a en effet en 2021 maintenu son activité en présentiel dans la gestion d'un centre de vaccination.

En 2021, l'activité des maisons de santé (MS) :

- **MS de Bessé sur Braye**
 - Départ Mme Bismuth – Ostéopathe – fin du bail en novembre 2021. Son activité était d'une journée hebdomadaire et depuis mai elle avait cessé.
 - Un médecin généraliste s'est présenté en janvier 2021 pour s'installer mais il n'a pas retenu le site.
 - Un candidat du cabinet de recrutement de médecin a également visité la Maison de Santé le 18/03. Il n'a pas donné suite car non éligible à l'exonération d'impôts que lui procurait la zone de revitalisation rurale.

Perspectives Premier trimestre 2022 :

- Sur 2 médecins installées, l'une n'exercera plus qu'une semaine par mois à partir du 1er avril. Un remplaçant lui permettrait de prendre sa retraite courant fin d'année au plus tard.
- Installation d'une réflexologue tous les mercredis à compter du 16/03.

- **MS de Saint Calais**

- Départ d'une dentiste en juin 2021. Le Pôle dentaire est composé de 2 dentistes dont l'un part en retraite en 2022.
- Départ en retraite des 2 médecins généralistes en décembre 2021 remplacés respectivement par leurs internes diplômés dès janvier 2022.
- Un médecin généraliste s'est présenté en janvier 2021 pour s'installer mais il n'a pas retenu le site.
- Visite le 25 novembre 2021, d'un médecin généraliste envoyé par le cabinet de recrutement. Après réflexion et autres visites celui-ci nous a fait part qu'il ne donnait pas suite fin décembre 2021.

Perspectives Premier trimestre 2022 :

- Réouverture du Centre Intercommunal de Santé en février 2022, avec l'un des médecins retraités, Dr Bazin, sur un temps salarié à 70H /mois.
- Aide financière de la CCVBA et Mairie de St Calais aux jeunes médecins en prenant chacun 1/3 de la dépense du secrétariat médical.
- Demande d'installation d'un kinésithérapeute venu du Grand Lucé. A l'étude pour une ouverture à la patientèle mi-septembre 2022.

- **MS de Vibraye**

- Installation d'une IPA aux côtés du Dr Serban Mircescu. La Communauté met gracieusement à disposition un cabinet pour cette infirmière en formation.
- Avril 2021. Proposition poste salarié à mi-temps au Dr Yves Joubaud au sein d'une Antenne du CIS de St Calais. Poste basé à Vibraye, écriture du projet de santé.

- 1er juin 2021. Installation Dr François Marchand qui arrive de Vancé. Au regard de deux journées dédiées à La Salpêtrière - CHU de Paris – il salarie le Dr Yves Joubaud en tant que remplaçant. Ce dernier abandonne ainsi le poste de salarié pour l'Antenne.
- Un candidat du cabinet de recrutement de médecin a également visité la Maison de Santé le 18/03. Il n'a pas donné suite car non éligible à l'exonération d'impôts que lui procurait la zone de revitalisation rurale.

Perspectives Premier trimestre 2022 :

- Départ Dr Mircescu durant l'été confirmé par courrier recommandé AR
- Départ Dr Joubaud pressenti en juillet
- Demande d'installation d'une Hypnothérapeute – Naturopathe – pour mai.

La baisse du nombre de professionnels de Santé sur le territoire

Nous l'évoquions l'année dernière, la baisse significative du nombre médecins traitants et dentistes sur le territoire se poursuit sur cette année 2021 en raison des âges qui permettent de faire valoir leurs droits à la retraite.

Cette baisse a un impact sur la population du territoire.

Physionomie des Maisons de Santé du territoire :

Professionnels de santé	MS Bessé/Braye	MS St Calais	MS Vibraye	Totalité MS CCVBA
Médecin généraliste	2	2.5	2	6.5
Dentiste	0	2	3	5
Infirmier	3	4	3	10
Kinésithérapeute	0	0	2	2
Pédicure/Podologue	1 1.5 jour/semaine	1	1	3
Ostéopathe	0	0	1	1
Réflexologue	1			1
Sophrologue			1 2j/mois	1
Psychologue			1 2j/mois	1

Conclusion

Il apparaît que l'année 2022 va voir les professions de médecins généralistes et de dentistes sous représentées sur notre territoire. Deux solutions sont à l'usage en ce qui concerne la médecine générale : avoir contractualisé avec un cabinet de recrutement et réalisé une campagne d'affichage de recherche de médecins vers les Hôpitaux de Paris.

Il est urgent de faire comprendre aux Professionnels de Santé que l'exercice coordonné pluriprofessionnel permet de participer à la structuration du parcours de santé.

2) Le Contrat Local de santé (CLS)

Le contexte sanitaire et son impact sur le CLS en 2021

Certaines actions ont dû être reportées ou annulées en raison de la crise sanitaire : pandémie covid 19. C'est le cas du Copil et du Cotech, des rencontres des 4 groupes de travail sur les axes du CLS, des rendez-vous avec des partenaires associatifs, médicaux, médicaux-sociaux, sociaux. Les restrictions n'ont pas permis de mettre en œuvre ces projets et réunions d'articulation du CLS, reportés en 2022/2023 en raison de l'ouverture d'un CV dès fin janvier.

Afin de réduire le nombre de formes graves de la maladie, de protéger les personnes les plus vulnérables, d'éviter la saturation du système de santé Ligérien. Les élus, Monsieur LEROY, Président et Madame LELONG, Vice-Présidente à la Santé de la CCVBA se sont mobilisés à la mise en place d'un centre de vaccination à Saint Calais.

Centre de vaccination CCVBA

Réunion avec la Préfecture, Pompiers, CH St Calais, acteurs locaux le jeudi 21/01/2021 qui concerne la création du centre de Vaccination sur le territoire afin de tenter d'enrayer la pandémie qui touche toute la France.

Les pompiers assureront le démarrage et accompagneront les premiers jours le porteur du Centre. M. Leroy, propose de faire appel à l'animatrice santé de la Communauté. Durant les 72 h qui suivirent il a fallu tout organiser, référencer auprès des institutions de santé et aussi Doctolib pour que le fonctionnement soit effectif dès le lundi 25/01, pour une ouverture au public âgé de + de 75 ans dans les locaux du CH St Calais dès le mardi 26/01/2021.

Les premières journées ont commencé avec 18 puis 50 à 75 personnes vaccinées/jour pour passer à 100 en avril et les dépasser largement à partir de septembre pour des records de 250 personnes en décembre 2021 et janvier 2022.

L'expérience fut dure mais riche grâce à un réseau d'une soixantaine de bénévoles inscrits sur nos registres. 40 bénévoles réguliers ont tenu sur toute la période d'ouverture de 13 mois et environ 35 professionnels de santé, médecins et infirmières, en activité ou retraités, ont rempli les vacations rémunérées par la CPAM.

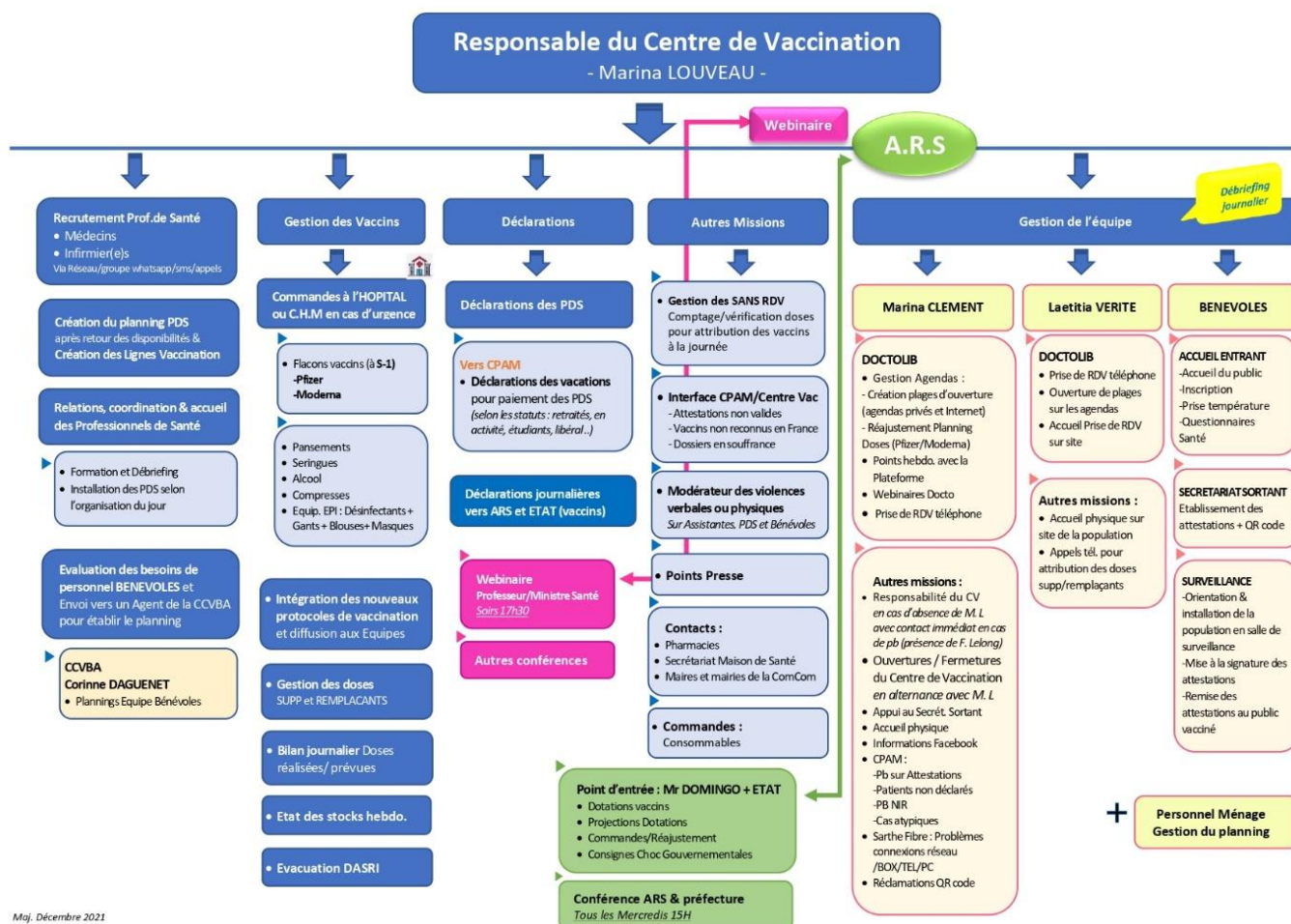
Au 08 mars 2021 il a fallu quitter le CH de St Calais devenu trop petit et la mairie de St Calais a proposé le site de la Maladrerie bien mieux approprié à recevoir le flux de personnes que ce soit au niveau de la salle ou du grand parking extérieur.

Le Centre de vaccination a permis l'embauche de 2 assistantes pour 1,5 ETP rémunérées grâce à une subvention de l'ARS. Subvention qui a permis de couvrir les frais de fonctionnement et achats de matériel ainsi qu'une subvention de 10 000 € de la Région.

Au 1^{er} mars 2022 au soir le Centre a fermé définitivement totalisant près de 17 000 personnes vaccinées, exactement 16 882.

La mise en place de ce Centre a permis de répondre à une demande sanitaire vers toute la population, des plus âgées vers les jeunes à partir de 12 ans. Cette offre de soin est un axe du CLS comme l'a été les contacts avec les professionnels de santé du territoire. Ces contacts faciliteront le travail collaboratif autour de projets de santé et sans doute permettre l'établissement d'équipes de soins primaires coordonnées localement autour du patient.

Organigramme du Centre de Vaccination



Maj. Décembre 2021

3) La mise en œuvre des objectifs 2021

Les commissions Santé

Cinq Commissions Santé ont eu lieu durant 2021. Les différents points abordés :

- En rapport avec le fonctionnement du CV° :
- Présentation du dispositif de la Région ESP CLAP par Mme Stéphanie Vilain.
- Présentation Projet d'Antenne du Centre de santé à Vibraye
- Présentation cabinet de recrutement médecins généralistes
- Liens réguliers avec le consultant du cabinet de recrutement. Organisation et accueil des médecins candidats.
- Rencontres des 2 médecins de Vibraye pour finaliser l'écriture du projet d'Antenne.
- Redéfinition des membres des 4 groupes de travail sur 4 axes socles du CLS dans le projet de travailler dès 2022.
 - Groupe 1 : Attractivité du territoire – Accès aux soins
 - Groupe 2 : Visibilité Offre de soins
 - Groupe 3 : Parcours de soin des personnes âgées
 - Groupe 4 : Prévention
- Organisation de la réouverture du Centre de santé de St Calais en janvier 2022.
- Etats des lieux des Maisons de santé du territoire.

Le développement des partenariats

Initié depuis sa création et avec pour objectif en 2021, d'être renforcé. Le Pôle Santé a développé et renforcé ses partenariats malgré la crise sanitaire. Les partenaires sont :

- CH St Calais et Le Mans
- Pompiers
- Foyer logement personnes âgées
- Etablissements accueillant des personnes en situation de handicap
- Collèges, Lycées
- Associations à caractère social
- Mairies
- Elus
- CPAM
- ARS

Ce maillage sur le territoire se projette donc à s'ouvrir davantage dès que les conditions sanitaires le permettront et que la fermeture du CV sera définitive.

Cette année les liens avec médecins et infirmiers du territoire, se sont établis et installés grâce à leur participation active pour certains au sein du CV.

Perspectives des projets pour 2022

Pour 2022, les objectifs du Pôle Santé se situent dans la poursuite ou l'aboutissement de ceux engagés en 2021 :

- Maintenir et développer les différents partenariats prévus mais non mis en place du fait de la crise sanitaire.
- Poursuivre la communication du Pôle Santé tant pour faire connaître ce service et ses missions. Les efforts pour permettre d'être identifié sur le territoire se poursuivront donc en 2022. Les projets retenus sont : communication, guide des droits, ateliers Prévention, Actions vers la population, collaboration avec les PdS afin de développer le travail sanitaire collaboratif,
- Pilotage du CLS

Réunir les différentes instances qui sont :

- Le Comité de pilotage : en partenariat avec l'ARS, la Région, la CCVBA, l'Education Nationale, CPAM, MSA, les établissements de santé, Elus
- Les Comités techniques en partenariat avec tous les représentants de porteurs d'actions.

Dans l'objectif de piloter, veiller à la mise en place et l'actualisation du CLS après ces mois de pandémie covid 19.

Conclusion

Le groupe prévention avait réalisé en 2020 une fiche action qui avait pour objectif opérationnel la « sensibilisation de la population à la vaccination ». La destination essentielle de cette action fut la vaccination contre Covid 19.

LE TRANSPORT COLLECTIF DES ENFANTS

La Communauté de communes assure la prise en charge du transport dans le cadre :

- Des activités scolaires (pour les élèves des écoles publiques) ou des anim'sports, vers les équipements communautaires (gymnase de Vibraye, Base de loisirs de Lavaré, stade d'athlétisme Armel Blanchard à Saint Calais)
- D'une journée citoyenne, organisée par l'association sarthoise du Musée de la Paix (pour les élèves des écoles publiques),

Bilan 2021 : la collectivité a pris en charge les transports pour un montant de **6 241 €** qui se répartissent comme suit :

- Séances sportives vers gymnase Vibraye : 637 € pour 1 école
- Séances à la base de loisirs de Lavaré : 5 604 € pour 7 écoles
- Pour les séances anim'sports (se reporter au chapitre Anille Braye Omnisport intercommunal ci-dessus.)

LA COMPETENCE SCOLAIRE

 En 2021, la Communauté de Communes a participé au fonctionnement des Classes d'Intégration Scolaire (ULIS) pour 2 400 Euros (représentant 6 élèves).

 Réseau d'Aides Spécialisées des Enfants en Difficulté (RASED). La communauté de communes finance le RASED des écoles du territoire de l'ex-Pays Calaisien (14 communes). En 2021, des achats de matériels informatiques et pédagogiques ont été effectués à hauteur de 1 535.78 € TTC.

LA FOURRIERE ANIMALE

La fourrière animale a accueilli 7 chiens et 4 chats en 2021. Sur ce nombre, 2 chiens ont retrouvé leurs propriétaires, 4 chiens et 4 chats ont rejoint la SPA et 1 chien a retrouvé un nouveau propriétaire.

Les dépenses pour l'année 2021 s'élèvent à 756.43€ répartis comme suit :

- Frais vétérinaires : 667.43€
- Alimentation pour animaux : 89.00€

Une recette de gardiennage à la fourrière de 90 €.

LA COMPETENCE PETITE ENFANCE

Dans le cadre de sa compétence en Action sociale, Famille et Solidarité (ASFS), la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille à la charge de :

- L'élaboration d'une politique d'intérêt communautaire sur la CCVBA, animée et contractualisée (CEJ 2019-2022...) avec le service de la Maison de la Petite Enfance, les élus et les partenaires, notamment financeurs, comme la CAF, la MSA, etc.
- La gestion du Multi-accueil communautaire « Le Jardin des sens ».
- La gestion du Relais Assistants Maternelles Parents Enfants.

1) Le Relais Assistants Maternels Parents Enfants

Il apparaît d'emblée important de souligner, l'engagement du Relais Petite Enfance de la communauté de communes face à la crise sanitaire. Soutenu par les élus mais aussi les communes où il est itinérant, le service a en effet en 2021, comme en 2020 maintenu son activité majoritairement en présentiel, alors que nombre de Relais Assistants maternels de Sarthe étaient fermés au public (totalement ou physiquement, maintenant les contacts à distance) depuis le confinement. Cette présence de proximité est indispensable à l'essence même de ce service à destination des familles et professionnels de l'accueil à domicile du territoire.

En 2021, l'activité du Relais a principalement été marquée par :

- Le changement de nom pour le Relais
- Le contexte sanitaire et son impact sur la fréquentation du Relais sur l'année
- La baisse du nombre de professionnels de l'accueil à domicile sur le territoire
- Les Maisons d'Assistants Maternels de la CCVBA
- La mise en œuvre des objectifs 2020 (guide petite enfance, nouvelle communication, ateliers en extérieur...)
- Un service qui semble de plus en plus identifié sur le territoire (augmentation des contacts familles...)

a. Le changement de nom du relais

Il en était question depuis plusieurs années, la loi ASAP du 7 décembre 2020 et les textes de mise en application publiés sur l'année 2021, annoncent qu'à l'échelle Nationale, les Relais assistants maternels deviennent des Relais Petite Enfance. Un changement de nomenclature destiné à coller davantage à l'ensemble des missions du service et permettre à la fois aux professionnels de l'accueil à domicile du jeune enfant et aux parents de se sentir tous légitimes à faire appel au Relais petite enfance. Ce changement tend à marquer davantage le Relais comme l'acteur petite enfance de proximité. Dans les années à venir, ce service est en effet appelé à devenir un guichet unique, c-à-d la seule porte d'entrée pour les familles pour la recherche de mode de garde individuel ou collectif.

Le changement de nom s'est donc préparé sur l'année 2021. Afin de renforcer la connaissance du service sur le territoire, une démarche de création d'une nouvelle communication globale autour du service (nouvelle adresse électronique, nouveau logo, signalétique des bâtiments, affichage...) a été engagée. Celle-ci devrait devenir effective d'ici la fin d'année 2021.

b. Le contexte sanitaire et son impact sur la fréquentation du Relais sur l'année 2021

Certains événements prévus ont dû être reportés ou annulés dû à la crise sanitaire. C'est le cas de la Conférence autour de la motricité libre du jeune enfant qui devait rassembler parents et professionnels autour de cette même thématique. Les restrictions en nombre n'ont pas permis de mettre en œuvre ce projet, qui a donc été reporté pour un éventuel événement petite enfance (porte ouverte du Relais?) à mettre en place.

115 matinées de Jeux et Rencontres ont pu être proposées en 2021 sur 5 communes différentes : Dollon, Saint-Calais, Vibraye, Bessé-sur-Braye et Lavaré. Sur ce nombre, 19 ateliers ont été annulés faute d'inscriptions

d'Assistantes maternelles sur Dollon et Lavaré. Et 9 ateliers n'ont pas pu être organisés en raison du reconfinement d'avril 2021.

Sur l'année 88 enfants et 24 Assistantes maternelles différentes ont participé aux ateliers (soit 1/3 des Assistantes maternelles en activité du territoire). Elles étaient 31 en 2020, cette baisse coïncide à la fois avec la baisse globale du nombre de professionnels. Mais également avec le fait que certaines professionnelles qui fréquentaient habituellement le Relais, n'ont pas repris le chemin des ateliers depuis le premier confinement de 2020. Cependant les 24 professionnelles fréquentent le Relais de manière régulière, dont la grande majorité toutes les semaines.

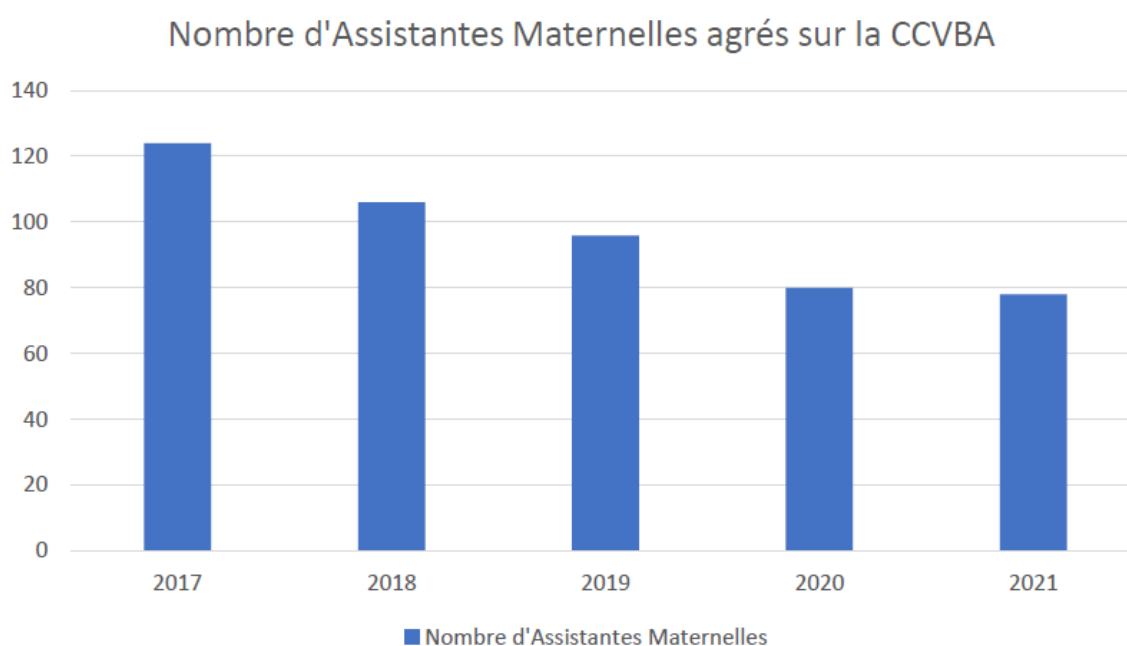
La fréquentation à Lavaré semble reprendre depuis septembre 2021 mais reste inexistante à Dollon. De ce fait, après 10 mois de propositions d'ateliers tous les 15 jours hors vacances scolaires, les rencontres à Dollon ne sont plus organisées depuis novembre 2021.

c. La baisse du nombre de professionnels de l'accueil à domicile sur le territoire

Nous l'évoquons l'année dernière, la baisse significative du nombre d'Assistantes maternelles sur le territoire se poursuit sur cette année 2021. Fin 2021, elles sont au nombre de 78 agréées, dont certaines ne sont plus en activité.

Cette baisse a un impact sur la recherche de mode d'accueil pour les parents du territoire. Cette année il y a eu de plus en plus de demandes d'accueil nécessitant l'élargissement géographique des recherches. Le Relais a aussi été davantage sollicité par des parents habitants les communes limitrophes du territoire, eux-mêmes étant confrontés à l'obligation d'élargir leur champ de recherche faute de places. Plusieurs parents ont également été contraints d'envisager deux Assistantes maternelles, ce relayant sur quelques mois le temps que celle réellement embauchée ait une disponibilité d'accueil. En lien avec cette baisse du nombre d'Assistantes maternelles, le nombre de professionnelles différentes ayant contacté le Relais s'est réduit cette année à 36 professionnelles (49 en 2020 lié entre autres au COVID), soit la moitié des professionnels en activité.

Même si la promotion du métier d'Assistant maternelle afin de maintenir une offre d'accueil diversifiée sur le territoire et adaptée à ses spécificités reste l'objectif du Relais. L'éventualité de développer l'offre d'accueil du jeune enfant sur le territoire a déjà été évoqué et il semble aujourd'hui que la réflexion sur une éventuelle deuxième structure d'accueil collectif (type multiaccueil ?) sur le territoire soit d'actualité.



d. Les Maisons d'Assistants Maternels de la CCVBA

Les Maisons d'Assistants maternels sont désormais au nombre de 3 sur le territoire du fait de l'ouverture d'une seconde MAM à Lavaré. Cette ouverture a d'ailleurs généré une recherche en début d'année de nouveaux porteurs de projet s'associant aux Assistantes maternelles déjà présentes dans les deux MAMs de Lavaré. Cette recherche et l'annonce ont fait écho auprès des éventuelles candidates à l'agrément. Ainsi en 2021, 8 candidates à l'agrément d'Assistante Maternelle ont fait appel au Relais petite enfance, soit le double qu'en 2020. 7 ont clairement pu évoquer leur engouement pour exercer le métier à l'extérieur de leur domicile. Seule 1 candidate sur 8 envisageait en effet de devenir Assistante maternelle à son domicile. Il s'agit d'une tendance nationale autour du métier d'Assistante Maternelle agréée à domicile, un métier en forte évolution, dont le nombre en exercice baisse considérablement en particulier du fait de départs en retraite. Parallèlement ce métier génère un nombre restreint de nouvelles vocations. Ce mode d'accueil, le plus utilisé en France, reste pourtant une nécessité pour les enfants et familles.

Si la création des MAMs peut être une opportunité, il s'agit néanmoins de projets qui nécessitent une grande cohérence entre les porteurs candidats à cet agrément spécifique. Bien que récentes, de nombreuses MAMs sur le territoire national subissent de grandes évolutions (turn over des professionnels, fermetures, scissions...). Le cadre même implique en effet un travail important (confirmation du choix professionnel, étude des besoins et spécificité du territoire, réflexion sur les pratiques, le projet pédagogique et de fonctionnement...), en amont de la recherche d'un local et de partenaires comme les Mairies par exemple.

D'autres projets de MAM semblent en cours sur le territoire (Val d'Etangson et Semur-en-vallon).

e. Le Relais Petite Enfance ; de plus en plus ancré sur le territoire

117 familles différentes (82 en 2020) se sont adressées au RAMPE en 2021 (une augmentation croissante depuis ces dernières années et qui s'est particulièrement manifesté sur 2021) principalement pour être accompagnées sur le rôle d'employeur et le cadre du contrat de travail. Ce chiffre, s'explique à la fois par le travail axé depuis l'année dernière sur la communication autour des missions du service qui tend à inscrire de plus en plus le Relais en tant qu'acteur petite enfance sur le territoire. Mais aussi en raison du contexte sanitaire qui s'est poursuivi en 2021 avec notamment le reconfinement d'avril, même si celui-ci a eu des conséquences moins importantes que celui de 2020 sur les modes d'accueil du jeune enfant, l'accueil individuel ayant été maintenu.

f. La mise en œuvre des objectifs 2021

L'ouverture sur l'extérieur

Objectif 2021 pour le RAMPE afin de favoriser le « grandir dehors » des tout-petits. En ce sens des ateliers en été régulièrement proposés en extérieur, notamment via l'instauration dans le planning trimestriel des ateliers du Relais d'une Rando'RAMPE. Celles-ci ont parfois été rapatriées en intérieur du fait d'une météo peu clémente cette année. Mais l'importance de la nature, du jeu à l'extérieur pour le jeune enfant a été un support à l'échange entre professionnels.

Prévu au budget, des porteurs ont également été achetés pour l'antenne de Saint-calais afin de valoriser un espace extérieur présent et peu investi. D'autres éléments comme une maisonnette par exemple pourrait, à l'avenir, venir développer cette installation.

Le développement des partenariats

Initié depuis sa création et avec pour objectif en 2021, d'être renforcé. Le Relais Petite enfance a développé et renforcé ses partenariats malgré la crise sanitaire. En effet des contacts et projets communs ont été avancés avec L'École de Musique Intercommunale (avec qui un projet de 6 séances annuelles, musicales ou théâtrales est en cours de construction avec le Relais) mais aussi avec deux EHPAD du territoire (à Bessé-sur-Braye et Saint-Calais). Ce maillage sur le territoire se projette donc à s'ouvrir davantage dès que les conditions sanitaires le permettront.

Cette année le partenariat avec les médiathèques du territoire s'est poursuivi à Vibraye (5 ateliers Jeux et Rencontre avec la Bibliothèque par an), à Bessé-sur-Braye (ateliers ponctuels lors de moments festifs, par exemple

Noël 2020, Pâques 2021...). Le partenariat avec la médiathèque de Saint-Calais s'est mis en œuvre cette année, avec le premier atelier du Relais animé à la Médiathèque.

Le guide petite enfance

Le Guide petite enfance, projet proposé par le RAMPE fin 2020, a pris forme cette année. Au vu du manque de communication et de connaissances de ce service, ce guide a été imaginé afin de rendre accessible l'information autour du jeune enfant aux parents du territoire. Les différents modes d'accueil y sont présentés et valorisés, ainsi que les équipements communaux, intercommunaux du territoire susceptibles de s'adresser à ce public familial.

Rédigés dans ces grandes lignes, il est en cours de mise en forme et pourra dans les mois à venir être disponible pour les nouveaux parents de la Communauté de communes en version web et livret papier.

g. Perspectives pour 2022

Pour 2022, les objectifs du Relais Petite Enfance se situent dans la poursuite ou l'aboutissement de ceux engagés en 2021 :

- Poursuivre l'accompagnement en direction des Assistants maternels afin de répondre au besoin de reconnaissance de leur métier et à une exigence des familles d'un accueil de qualité pour leurs enfants (maintien des ateliers, bulletin trimestriel devenu un petit journal, mise en place d'une bibliothèque professionnelle, mise en œuvre de soirées thématiques/conférence...).
- Maintenir les réponses aux familles du territoire (mise en place du « point info petite enfance ») qui sont de plus en plus nombreuses à solliciter le service pour les accompagner dans leurs besoins d'accueil. Et poursuivre en ce sens les réflexions autour de ces familles désormais en manque de places.
- Maintenir et développer les différents partenariats culturels (médiathèques, EMI) et autres (maisons de retraite, reprise ateliers croisés avec le Multi-accueil ?..), prévus mais non mis en place du fait de la crise sanitaire.
- Accompagner les Assistants maternels et parents-employeurs du territoire vers la nouvelle Convention collective applicable au 01/01/2022 et aux mutations légales dans l'exercice du métier et la contractualisation (organisation d'une soirée juridique ?).
- Poursuivre la communication du Relais Petite Enfance tant pour faire connaître ce service et ses missions, que du fait de son changement de nom. Les efforts pour permettre au Relais d'être identifié sur le territoire se poursuivront donc en 2022 (signalétique, communication, guide petite enfance, « point info petite enfance »...).

2) Le Multi accueil : Le Jardin des Sens situé rue du Grand prix 1906 à Vibraye

➡ Le partenariat avec la CAF : le dernier CEJ avant la nouvelle CTG

La Caf offre des services diversifiés aux familles et accompagne les partenaires du territoire pour :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants ;
- Accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et au retour à l'emploi des personnes et des familles.

Fin 2022, le CEJ pourra être remplacé par une **Convention Territoriale Globale (CTG)**. C'est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire.

La Ctg se concrétise par la signature d'un accord entre la Caf et la communauté de communes. Elle aura pour but d'optimiser l'utilisation des ressources sur le territoire.

La prochaine Ctg s'appuiera sur un diagnostic partagé avec les partenaires et facilitera les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté. En mobilisant l'ensemble des ressources du territoire, elle renforcera les coopérations et contribuera ainsi à une plus grande efficacité et complémentarité d'interventions.

La mise en œuvre d'une Ctg implique une forte mobilisation des élus locaux, de la direction et du conseil d'administration de la Caf dans la conduite et le suivi de la démarche. Un comité de pilotage est mis en place. Il fait le lien entre le projet global du territoire et les différents comités thématiques. Ces comités thématiques associent les acteurs locaux dans la mise en œuvre de cette dynamique sur le territoire.

La Ctg permet également de rationaliser les instances partenariales existantes et de mieux mobiliser les financements. Tout son intérêt réside dans la démarche entre les acteurs, à différentes étapes :

- La préparation : s'approprier la démarche ;
- Le diagnostic partagé : identifier l'ensemble des ressources et des besoins et construire une vision commune du territoire et de ses priorités ;
- La définition du plan d'actions sur une période pluriannuelle de quatre ans ;
- Le pilotage et le suivi ;
- L'évaluation des actions mises en œuvre.

Mme Cindy Gautier Vice-présidente, en collaboration avec le comité de pilotage CTG et la commission asfs ont entamé un travail de réflexion, de partage d'idées en vue de finaliser le projet de territoire.

Les différents éléments de la CTG devront être regroupés à l'automne 2022 pour concrétiser la signature de la CTG en janvier 2023.

MSA - PSU

Jusqu'au 31 décembre 2021, la MSA Mayenne-Orne-Sarthe a versé la Prestation de Service Unique (PSU) à concurrence de la fréquentation réelle des enfants dépendant du régime agricole.

Elle souhaite à compter de 2022 faire évoluer ses modalités de financements afin de les rendre plus lisibles et d'en simplifier la gestion administrative.

La MSA Mayenne-Orne-Sarthe appliquera un taux régime agricole, complémentaire au taux du régime général permettant de couvrir 100 % du droit PSU. Ce taux fixe est défini en lien avec la CAF, pour être le reflet de la population du régime général et agricole par territoire. Ce principe réaffirme l'égalité d'accès aux services pour les familles quel que soit leur régime d'appartenance.

Aussi, dans le cadre des travaux d'élaboration de la nouvelle Convention d'Objectifs et de Gestion pour la période 2021 - 2025, la CCMSA et les MSA se sont engagées dans une réflexion sur l'évolution de l'offre territoriale Enfance-Jeunesse.

L'objectif pour la CCMSA et les MSA est de toujours mieux répondre aux besoins des territoires ruraux et aux attentes des partenaires sur les territoires (qui aboutira à l'offre et l'accompagnement financier de « Grandir en milieu Rural »).

🔄 Projets réalisés en 2021 :

Expérimentation Ateliers Enfants-Parents

- 19 séances (sur 20 initialement prévues)
- 12 enfants différents
- 8 familles différentes
- 21 participants différents à l'action (enfant et adultes)
- 9 parents différents ayant participé à l'action
- 52 présences d'enfants sur les 19 séances soit en moyenne 2,74 enfants par séance



- 38 familles sur les 19 ateliers soit en moyenne 2 familles par séance
- 8 accueillantes : 2 agents de la CCVBA, 2 bénévoles et 4 partenariats (PMI 72- Département 72- CAF 72 et Ville de saint Calais)
- 3 séances de supervision de 2h soit 6 heures avec Mme Y Gautier (sur 4 initialement prévues)
- 4 réunions de travail entre accueillants soit 7,5 heures (sur 5 initialement prévues) :
 - 2 réunions en visio construction d'équipe / posture d'accueillante au cours du 1^{er} Trimestre 2021
 - Visite LAEP de Nogent le Rotrou et échanges avec les accueillantes de ce LAEP ouvert depuis 30 ans, en mai 2021
 - « Café point d'orgue » suite à l'atelier de fin d'année en juin 2021 : 1^{ère} rencontre de toute l'équipe d'accueillantes en présentiel / connexion / Projection / nom du futur LAEP
- Formation CNFPT « accueillant LAEP » : Les 2 agents de la CCVBA se sont formés durant 2 jours en présentiel + 6 heures à distance

La concrétisation des ateliers enfant/parent a permis :

- D'offrir un espace d'épanouissement et de socialisation en 2021 à 12 enfants de 8 familles ; dont 3 enfants (= 2 familles) ont été présents plus d'une fois sur 2. Ces chiffres illustrent qu'un tel lieu répond aux besoins des familles sur le territoire, qui, malgré le contexte, ont investi avec adhésion et enthousiasme ces ateliers expérimentaux.
- De vérifier ce que les familles viennent chercher au sein d'un tel lieu : du lien social pour les enfants comme pour les parents, un lieu où l'enfant peut expérimenter en toute sécurité (aménagé pour l'enfant), un lieu de variété où le parent peut se poser pendant que l'enfant joue, un lieu pour se resourcer et/ou se rassurer.
- De **faire évoluer l'offre petite enfance sur le territoire de La CCVBA** et ce pour coût mesuré
- D'optimiser la fréquentation et l'utilisation d'un lieu dédié à la petite enfance
- De répondre aux objectifs des actions de soutien à la parentalité soutenu par le département et la CAF de la Sarthe.

Les difficultés rencontrées, en lien à ce projet ont été identifiées comme principalement liées à la crise sanitaire et au contexte singulier.

En lien avec le contexte sanitaire et les restrictions du nombre de personnes autorisées dans les LAEP, la CCVBA avait choisi de limiter la communication de ce nouveau service à disposition des familles, afin d'éviter aux familles de se retrouver à devoir faire demi-tour ou bien à s'inscrire.

Prendre le temps avec son / l'enfant n'est pas toujours aisé dans le quotidien pour les familles.

- Les ateliers enfant-parent ont permis de se rencontrer, de s'ouvrir sur l'extérieur dans un contexte singulier, de se retrouver et commencer à tisser des liens, d'échanger, de s'informer, de se rassurer, de faire une pause... et de renforcer les liens qui unissent l'enfant à l'adulte qui l'accompagne.

Perspectives du projet :

L'expérimentation des ateliers Enfant parent débuté en 2020, poursuivi en 2021 doit aboutir à la labellisation d'un lieu LAEP depuis janvier 2022 ouvert tous les mercredis de 9h30 à 11h30 hors vacances scolaires.

Nous travaillons actuellement à la rédaction d'un dossier de demande d'agrément LAEP auprès de la CAF de la Sarthe et à l'écriture d'une convention pour janvier 2022 qui sera proposée aux partenaires.

Bilan Financier du projet en 2021 :

Charges :

- Prévision : 660 €
- Réalisation : 806,78 €

Produits :

- Prévision : 5 910 €
- Réalisation : 4 504,20 €

Extension d'agrément Multi-accueil : à compter du 01.09.2021

Le multi accueil « Le Jardin des Sens » s'inscrit dans **la politique petite enfance de communauté de communes et poursuit les objectifs préalablement définis par la collectivité :**

- Accompagner l'enfant dans l'acquisition de son autonomie et son indépendance, au travers de la socialisation
- Accueillir l'enfant et ses parents et leur permettre de trouver leur place
- De favoriser l'apprentissage des règles collectives et sociales
- De respecter l'individualité dans la limite du collectif
- D'aider l'enfant à grandir pour le préparer à quitter la structure

Il existe toujours trois modes d'accueil différents :

- L'accueil régulier
- L'accueil occasionnel
- L'accueil d'urgence

À travers une observation attentionnée de l'enfant, l'instauration de limites et de règles de façon bienveillante, l'élaboration de réponses adaptées, la préoccupation d'une prise en charge individuelle au sein d'un collectif, l'équipe de professionnels qualifiés, est garante de la qualité du service offert aux familles.

Avait été constaté :

- Une baisse des Assistantes maternelles sur le territoire
- Une demande croissante en accueil collectif : accueil en régulier pour les parents qui travaillent, en occasionnel pour la socialisation ou encore permettre aux parents de souffler, de se rendre à un RDV, pour une préparation à l'école maternelle ...
- Des demandes d'accueil réduit (11h-15h) pour les parents travaillant en horaires décalé. Ces familles ne trouvent pas de mode de garde ; du fait d'un faible volume horaire.

Après avoir mis en œuvre au 1er mars 2020 une première extension d'agrément au multi accueil (+ 2 places d'accueil de 11h à 15h en période scolaire); dans le but de toujours mieux répondre aux besoins des familles et d'accroître l'offre d'accueil, **cette extension s'est élargie d'une heure à partir du 1^{er} septembre 2021 pour les 2 places en question, soit de 11h à 16h.**

🔄 Le Multi accueil : Le Jardin des Sens situé en 2021

En 2021, le Jardin des sens, a affiché **une nouvelle fois calendrier complet pour les accueils réguliers.**

Il en ressort que le **service rendu par le multi accueil répond toujours à un réel besoin sur le territoire.**

Les Horaires et le nombre de jours d'ouverture

La structure est ouverte du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h15.

Soit une amplitude horaire d'ouverture journalière de 10,75 heures.

En 2021, la crise sanitaire a eu à nouveau des impacts sur les chiffres du multi accueil.

L'établissement a été **ouvert 210 jours**, soit 23 jours de fermeture dû à la crise sanitaire.

- Fermeture totale :
 - Du 06.04.2021 au 23.04.2021 = 14 jours
 - Du 18 au 21.05.2021 = 4 jours
 - Du 13 au 17.12.2021 = 5 jours

Le multi accueil n'a, à aucun moment, accueilli d'enfants de personnels prioritaires et n'a pas eu de baisse de fréquentation, due à la crise sanitaire en dehors des périodes décrites ci-dessus.



Mois	Nb de jours d'ouverture	NB de jours d'ouverture hors vacances scolaires	NB de jours d'ouverture vacances scolaires	Nb d'heures offertes hors vacances scolaires	Nb d'heures offertes vacances scolaires	total Nb d'heures offertes	Heures réelles	heures facturées	participat° des familles
janvier	20	20	0	2740	0	2740	2192,00	2261,23	4686,08
février	20	15	5	2055	645	2700	1957,75	2198,48	4481,83
mars	23	18	5	2466	645	3111	2309,00	2285,23	4503,09
Avril	7	7	0	959	0	959	736,50	674,23	1316,41
mai	14	14	0	1918	0	1918	1586,50	1791,23	3654,48
juin	22	22	0	3014	0	3014	2463,50	2337,23	4832,82
juillet	21	3	18	411	2322	2733	2241,50	2557,73	5376,97
août	7	1	6	137	774	911	661,00	1497,40	3148,05
septembre	22	22	0	3058	0	3058	2479,00	2156,00	4523,50
Octobre	21	16	5	2224	645	2869	2225,00	2063,44	4233,97
novembre	20	16	4	2224	516	2740	2081,00	2085,44	4132,29
décembre	13	8	5	1112	612	1724	1035,50	1223,94	1571,44
total	210	162	48	22318	6159	28477	21968,25	23131,58	46460,93

Les périodes de fermeture habituelles

Chaque année, le multi accueil ferme ses portes :

- 3 semaines en Août
- 1 semaine entre Noël et le Jour de l'An
- Les jours fériés et le vendredi d'Ascension

Les enfants accueillis

En 2021, **53 enfants** différents dont 41 familles ont fréquenté « le Jardin des Sens », dont 26 premières inscriptions.

Parmi ces **53 familles** :

- 28 familles soit **79 % résident sur la Communauté de Communes**
Vibraye 21 familles / Lavaré 1 famille / Saint Calais 2 familles / Berfay 1 famille / Dollon 1 famille / Conflans sur Anille 1 famille / Semur en Vallon 1 famille
- 7 familles soit **21 % habitent hors Communauté de Communes**, répartis sur les communes

Les modes d'accueil :

Parmi les 53 enfants :

- **43,45 % des enfants** sont accueillis pour un **besoin d'accueil régulier** soit 23 enfants.
- **56,60 % des enfants** sont accueillis pour un **besoin d'accueil occasionnel** soit 30 enfants.

La tendance est à l'inverse de l'année passée.

En 2021, le tarif horaire minimum des familles est **0,22 €** et le tarif horaire maximum des familles est **3,57€**.

Le tarif horaire moyen 2021 est de **2 €** contre 1,82 € en 2020.

17 enfants ont un tarif horaire inférieur à 1 euro soit 32 %, contre 35,29 € en 2019 et 17,94 % en 2020.

Le levier de **l'accueil occasionnel permet d'optimiser les places d'accueil** et d'atteindre un taux d'occupation satisfaisant.

Un listing des familles souhaitant un accueil occasionnel pour leur enfant est constitué et tenu à jour. Cette **liste de familles à contacter** en cas de créneaux horaires vacants pour maladie ou absences diverses est toujours actualisée. Lorsqu'un enfant est absent l'équipe contacte des familles susceptibles d'être intéressés par le créneau vacant, qui se trouve dans la quasi-totalité des cas comblé.

Concrètement, elle permet à l'équipe de remplacer de suite un enfant absent par un enfant inscrit en occasionnel.

Ce process est complètement intégré par l'équipe du multi-accueil et satisfait les familles.

Les taux d'occupation

Le taux d'occupation à considérer est **le taux d'occupation sur les heures réalisées**.

Années	Taux d'occupation sur heures réalisées en %	Taux d'occupation sur heures facturée en %
2014	60,93	64,68
2015	68,40	68,77
2016	67,02	71,6
2017	74,32	78,10
2018	74,91	78,79
2019	78,71	79,47
2020	77,51	81,08
2021	77,14	81,29

En 2021, le Jardin des sens a **offert 28 477 heures d'accueil** et compte **21 968 heures d'accueil réalisées**.

Ce qui génère un **taux d'occupation sur heures réalisées de 77,14 %**.

Un chiffre plutôt bon au regard de l'année singulière et de l'objectif de 70 % que l'équipe se fixe pour prétendre à un meilleur financement de la Caf via le CEJ.

L'autre critère de calcul des subventions est lié au **Taux de facturation**.

Pour 2021, le Taux de facturation **est de 105.38 %**,

Il est donc à noter que le Multi-accueil répond au plus juste aux besoins des familles (contre 104,61 % en 2020).

La collectivité fournissant les couches et les repas, il doit être inférieur ou égale à 107% pour percevoir **les montants Maximum de la Prestation de service unique de la CAF (PSU)**.

En 2021, au titre de la PSU, la CCVBA a perçu de 77 938.5 euros de la CAF et 9 276 euros de la MSA.

Quant aux **heures facturées et heures Réelles**, nous notons sur l'année 2021 **une hausse**, par rapport à 2020, la structure ayant été ouverte 210 jours en 2021 contre 192 en 2020.

La participation des familles va dans le même sens **46 360 euros** en 2021 contre 36 342 euros en 2020.

Néanmoins, il est également important de préciser qu'à compter du 01 septembre, le Jardin des sens a connu **une légère extension d'agrément de 2 places de 15h à 16h**. Cette donnée a un léger impact sur les chiffres de 2021.

En 2021, la **CNAF** a déployé des mesures pour soutenir financièrement les gestionnaires de services petite enfance, à travers des **aides exceptionnelles EAJE Confinement / déconfinement**. Dans ce cadre la CCVBA doit recevoir **9 126 euros**.

Un indicateur : le prix de revient

Prix de revient	Total des charges/ heures réalisées						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Total des charges	196 210,00 €	186 880,00 €	195 603,00 €	212 323,00 €	219 507,00 €	215 881,00 €	227 957,00 €
heures réalisées	20296	19973	22243	22420	23352	19344	21968
Prix de revient	9,67 €	9,36 €	8,79 €	9,47 €	9,40 €	11,16 €	10,38 €

Le nombre de jour d'ouverture ayant augmenté entre 2020 et 2021, **le prix de revient baisse de 0,78 euros**.

Sortis de la crise sanitaire, ce chiffre devrait se rapprocher de celui de 2019.

2021 ... une année singulière due à la crise sanitaire !

Dans contexte sanitaire qui s'est poursuivi en 2021, de l'équipe du jardin des sens a dû à nouveau maintenir **la qualité de l'accueil** tout en protégeant les enfants, les familles et les professionnelles.

L'équipe est toujours restée mobilisée pour accompagner : l'enfant, ses besoins et les besoins des parents.

Le bénéfice pour les enfants accueillis a été de continuer à profiter pleinement de la richesse apportée par le Multi-Accueil « Le jardin des Sens ».

En poursuivant les objectifs du projet pédagogique, l'équipe a continué de défendre **les valeurs de respect des personnes, d'autonomie, de confiance et de tolérance**.

L'accompagnement de l'enfant et de sa famille est resté essentiel pour chaque membre de l'équipe tout au long de l'année.

Les enfants qui ont évolués au sein du Multi-Accueil en 2021 y ont grandi à leur rythme : comme chaque année les petits se sont éveillés au contact des plus grands, et les plus grands ont appris à vivre ensemble.

Les activités organisées :

- Tout au long de l'année, pour **répondre aux besoins de l'enfant**, l'équipe du multi-accueil s'est adaptée au contexte et à continuer de proposer **activités variées**.
- Chaque année, L'équipe choisi un thème qui sert de fil conducteur pour les différentes activités faites avec les enfants et les familles.
Au cours **2020-2021** l'équipe a travaillé autour **du thème du Ciel** et pour **2021-2022** autour **du thème des petites bêtes**
- **La Fête de l'été**
La fête de l'été au multi accueil est un moment important qui réunit les enfants, les familles et les professionnels.
Chaque année, elle est organisée par l'équipe du Jardin des sens comme un temps de convivialité, avant les congés d'été, et permet des instants de partage privilégiés.
Ce temps d'échange, qui nous est cher, est une partie intégrante du parcours de l'enfant, notamment pour les plus grands avant leur entrée à l'école maternelle.

La tenue de ce type d'événements en 2021 n'a pas été envisageable.

Nous avons organisé une simple rencontre en extérieur autour d'un goûter des familles

- **L'éveil aux livres** fait partie également du projet de vie des enfants au Jardin des Sens.



L'ouverture vers la bibliothèque qui habituellement prolonge ce travail et favorise la démarche d'aller vers un lieu culturel, **n'a pu être mise en œuvre en 2021...**

Néanmoins **la bibliothécaire est venue au sein du multi accueil réaliser des ateliers lecture** pour les plus grand quasiment chaque mois.

- **Jeux extérieurs et Promenade : favorisés en 2021**

L'équipe a toujours été persuadée qu'il est primordial pour l'enfant de **sortir dehors quotidiennement**. C'est donc tout naturellement, comme l'indiquait les recommandations, **qu'elle a favorisé plus que jamais cette pratique en 2021.**



Car les jeux à l'extérieur favorisent la découverte et la connexion avec la nature.

A l'inverse des activités sédentaires, sortir au grand air encourage l'enfant à mieux comprendre l'environnement qui l'entoure, à bouger davantage et plus longtemps.

Les repas et goûters ont également été réalisés dehors dès que les températures le permettaient.



Le préau a permis également de sortir en tout temps en adaptant la durée.



Pour répondre aux recommandations et aux besoins de variété de l'enfant, l'équipe du Jardin des sens a aussi organisé **dès que possible une promenade** dans les rues et chemins de VIBRAYE.

Ces temps passés en extérieur sont des moments de plaisir, une source d'échanges et d'ouverture sur le monde.



- **Proximité et partenariat avec le RAM :**

Le partenariat et le travail collaboratif avec le RAM s'est poursuivi.

- **Des ateliers croisés :**

Cela consiste à réaliser des temps communs entre les enfants, le personnel du multi et les enfants avec leurs assistantes maternelles, sous forme de rendez-vous ponctuant l'année.

Ces rencontres ont pour objectif d'échanger, partager, s'ouvrir, créer du lien entre tous adultes comme enfants...

En 2021, ils n'ont pu être organisé du fait du contexte sanitaire.

- Des rencontres festives partagées telles que la chasse à l'œuf avec les enfants et les assistantes maternelles du RAM n'ont pas eu lieu en 2021
- **Fête de fin d'année, en initialement prévue le 16 décembre 2021**, s'est trouvée annulée du fait de la fermeture du multi accueil la semaine en question.

Les liens avec les familles

Une réunion de parents a été organisée en septembre 2021 afin de transmettre aux familles les informations essentielles au bon fonctionnement de la structure et quelques notions clés de nos pratiques éducatives et pédagogiques.

Peu de familles ont investi ces temps.

Le Personnel : Une équipe efficiente et cohérente

Les réunions

Comme chaque année, L'équipe du jardin des sens s'est réunie en 2021 une fois par semaine pendant une heure pour échanger sur le fonctionnement du multi accueil, sur le quotidien de l'enfant et du groupe.

Cette réunion hebdomadaire permet d'**organiser** de façon cohérente le travail et les activités proposées en tout en harmonisant les pratiques professionnelles, de repérer les besoins spécifiques des enfants et de s'y adapter.

En 2021 pendant les périodes de confinement, les professionnelles se sont également retrouvées plusieurs fois par semaine pour **des réunions en Visio**. Des temps de désinfection du matériel et des jouets ont été organisés.

Durant une semaine de confinement l'équipe a également suivi **une formation en ligne** sur la communication non violente de Thomas d'Asembourg.

Les réunions pédagogiques en soirée ont également été maintenues dans la mesure du possible. Soit 6 au cours de l'année 2021.

Au travers de celles-ci, l'équipe poursuit ses échanges, débats et mène réflexions et analyses autour de différents thèmes choisis, pour :

- ✓ **Donner du sens** au travail autour de l'enfant.
- ✓ **Enrichir le projet pédagogique** et évaluer sa mise en place ;
- ✓ **Créer des synergies** entre les différents membres de l'équipe

Ces réunions assurent la continuité pour aider l'équipe à élaborer une ligne de travail dans le souci d'un accueil plus soutenant et plus cohérent pour l'enfant et sa famille.

Les réunions réseaux EAJE du Territoire porté par la CAF

Habituellement Trois fois dans l'année les structures du **réseaux petite enfance du secteur** se réunissent autour d'un thème avec un intervenant où bien pour parler de leurs pratiques professionnelles.

Ces rencontres n'ont pu avoir lieu en 2021.

Au travers tous ces temps de réunions diverses, l'équipe du jardin des sens mène **une réflexion continue sur son Savoir-faire** : elle questionne constamment sa capacité à prendre soin, à accompagner l'enfant et sa famille au travers de ses pratiques professionnelles.

L'équipe met également beaucoup d'intérêt à **développer sans cesse son Savoir-être**, c'est-à-dire que chacune individuellement désire enrichir ses compétences comportementales. Ce sont typiquement les compétences que l'on n'apprend pas à l'école mais qu'on utilise tous les jours dans nos relations à l'autre.

En 2021 « Donner le meilleur de soi-même » est donc resté le leitmotiv de l'équipe du Jardin des sens dans ce contexte où **la capacité d'adaptation de chacune a été mise à l'épreuve.**

La formation

En 2021, tous les membres de l'équipe n'ont pas pu se rendre en formation.

On compte au **total 12 jours de formations** au CNFPT réparti pour 4 agents différents

Ces formations cultivent de nouvelles compétences et donc une meilleure confiance en soi et/ou une ressource professionnelle.

L'ensemble de l'équipe a participé une formation de 2h sur les pictogrammes.

Les stagiaires

L'accueil du stagiaire s'est inscrit, comme à l'habitude, dans le fonctionnement de la structure et selon les recommandations.

En effet, il permet la transmission des connaissances, de l'expérience, pérennise la profession et garanti sa continuité.

Au cours de 2021, et ce malgré le contexte sanitaire, l'équipe du Jardin des sens a encadré **5 stagiaires** dont 1 EJE en 3^{ème} année avec gratification qui a obtenu son diplôme.

LA BASE DE LOISIRS

1) Les activités scolaires

Ces dernières se déroulent de la fin d'avril à la fin juin.

La CCVBA prend en charge le transport des élèves et des accompagnateurs et met à disposition gracieusement l'éducateur sportif.



ECOLES	Cycles pédagogiques						Transport		
	Voile	Kayaks	Cyclisme	Pétanques	Orientation	Tir à l'arc	Cout d'un trajet	Nbre de séances	Cout Total
Besse sur Braye							0	0	0
Lavaré	x			x	x	x	0	4	0
Semur en Vallon	x		x	x			123	4	492
Saint-Calais	x						174	5	875
St Maixent						x	0	6	0
Lamnay						x	0	6	0
Vibraye					x	x	127	6	762
Dollon					x	x	129	6	774
Conflans / Anille						x	157	6	942
Ecorpain	x				x		155	6	930
Valennes						x	139	6	834
							Cout total : 5609 €		

2) La baignade pendant la période estivale du 1^{er} juillet au 30 aout

	JUILLET			
	2018	2019	2020	2021
Frequentation (Nbre de Pers)	1418	4092	2865	1800
T° moyenne AIR	27	27	25	23
T° moyenne EAU	27	27	25	23

	AOÛT			
	2018	2019	2020	2021
Frequentation (Nbre de Pers)	998	1315	4488	1860
T° moyenne AIR	25	24	27	23
T° moyenne EAU	25	24	24	23

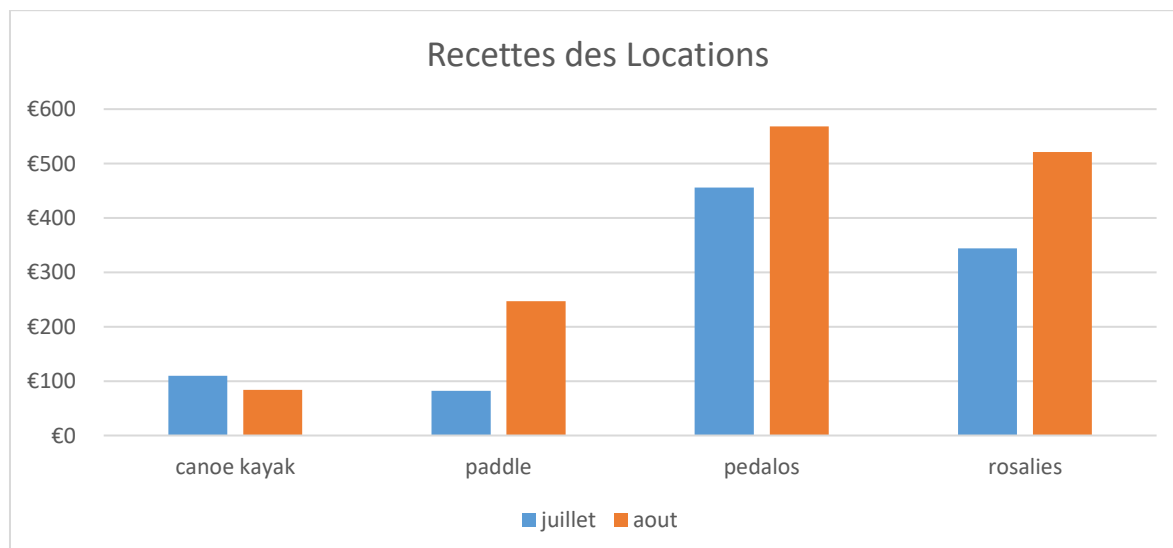
Jours de fermeture	2018	2019	2020	2021
	25	6	1	3 heures

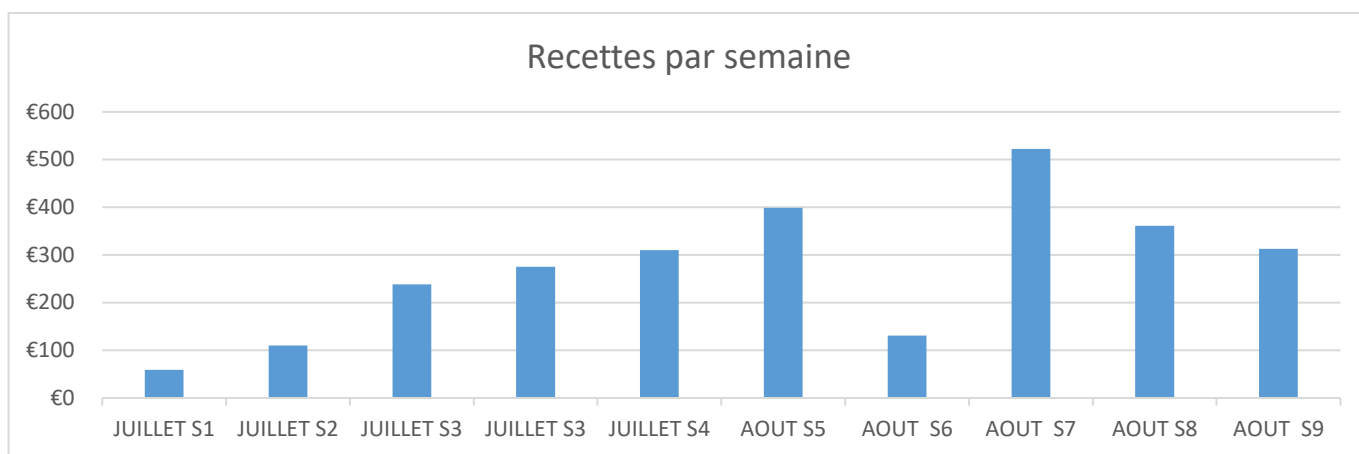
Remarques :

- Une qualité d'eau de baignade correcte avec seulement quelques heures de fermeture. L'évacuation par la surface de l'eau (Tuyau 200) semble être une alternative judicieuse pour éliminer les cyanobactéries rapidement.
- Des températures très faibles pour la saison
- Si on retire les centres de loisirs du mois de juillet, la fréquentation de la baignade est catastrophique. Un mois d'août mieux fréquenté par les usagers.
- Prolifération de cyanobactéries fin août et septembre
- Suite à un accident de vélo, le 2è BNSSA n'a pu honorer son contrat. En raison des faibles températures, je ne n'ai pas demandé à ce qu'il soit remplacé, j'ai suppléé Margot durant son jour de congé.

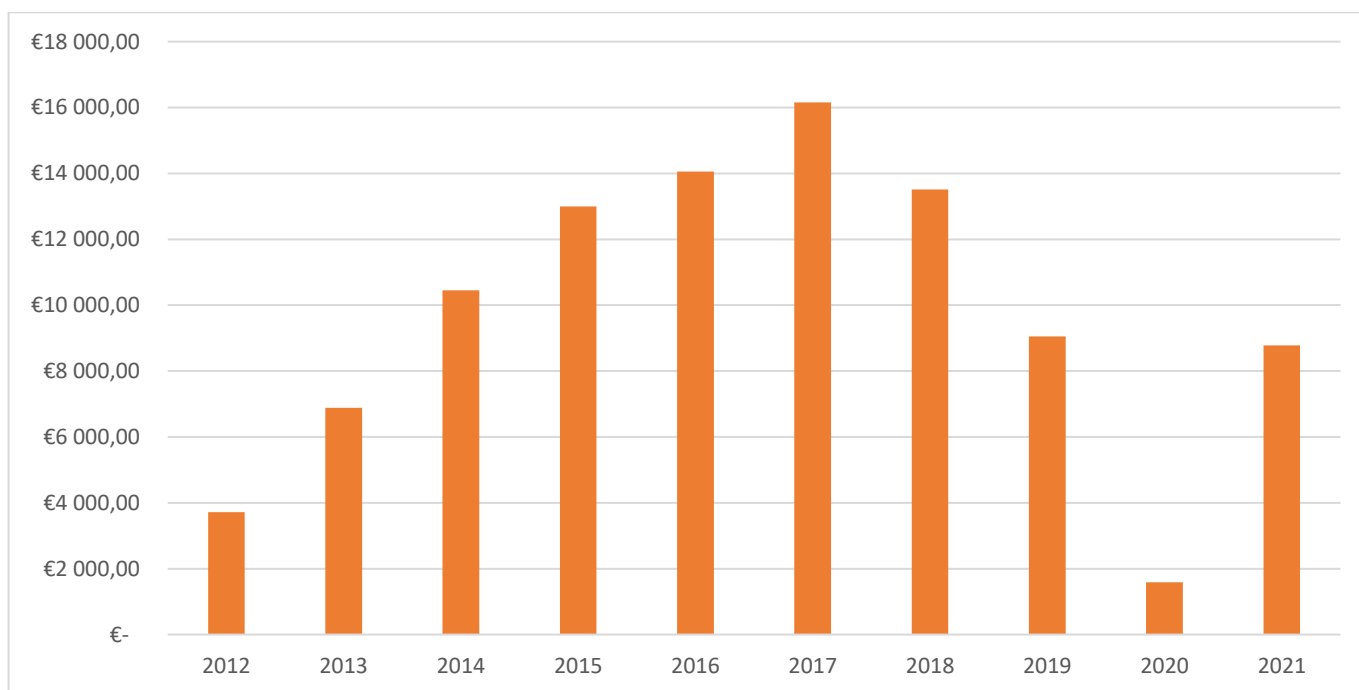
Résultats du contrôle sanitaire Qualification du prélèvement Niveau de précaution vis à vis des cyanobactéries		21 juin 14:50	12 juil. 15:05	26 juil. 12:34	09 août 00:00	23 août 08:41
		Moyen	Bon	Bon	Moyen	Bon
		Niv. 2	Niv. 1	Niv. 1	Niv. 1	Niv. 1
Affichage site	-	presence	maj	presence	presence	absence
Fréquentation lors du plv	-	nulle	nulle	nulle	nulle	nulle
Transparence	m	0,6	0,6	0,8	0,6	0,45
Coloration de l'eau	-	anormale	normale	normale	normale	normale
Température Air	°c	22,0	20,0	20,0	18,0	17,0
Température Eau	°c	24,0	21,0	24,0	20,5	20,5
Escherichia coli	n/(100ml)	272	15	94	126	<15
Entérocoques	n/(100ml)	127	30	30	30	15
Cyanobactéries	n(ceL)/mL		26852	98273	241483	1994641
Cellules toxigènes	n(ceL)/mL		21365	29277	51981	19404
Microcystines totales	µg/l		0	0	0	0

3) Recettes des locations





4) Recettes des prestations sportives



Années	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Recettes	3 716,00 €	6 884,00 €	10 452,00 €	12 998,00 €	14 058,00 €	16 157,00 €	13 516,00 €	9 056,00 €	1 590,00 €	8 777,00 €

Séjours au camping & Chalets : 3712 €

C.L Lavaré	412
S.J La Loupe	405
C.S Val de Loir	405
CDC Beauce Perche	1245
S.J Mulsanne	412
S.J Vibraye	833

Colonie ext - Chapiteau : 750 €

Terre escale	750
--------------	-----

Prestations à la journée : 1670 €

S.J St Calais	150
CDC Bilurien	370
Joyeux lutins	220
S.J Tuffe	150
S.J Le Mans	520
ALSH Collines du Perche	110
Ados Vibraye	150

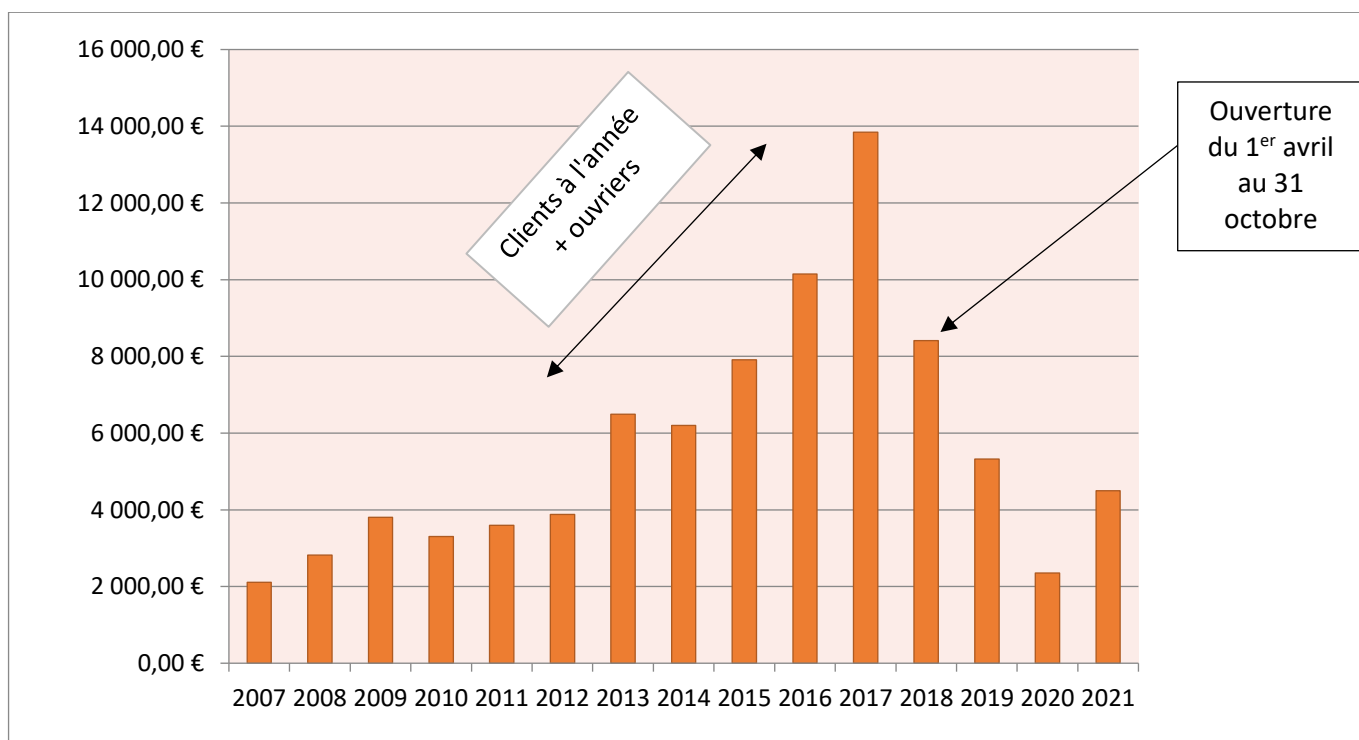
Scolaires : 2090 €

Ecole Montfort	1010
Ecole Lamnay	540
Ecole St Maixent	540

Autres : 550 €

Stage et particuliers

5) Recettes du camping



	Nuitées	Personnes redevables	Caravane	Camping Car	Taxe séjour
2018	2521	248			190 €
2019	1430	179	7	20	81,00 €
2020	585	213	11	31	84,48 €
2021	966	100	3	27	54,12 €

	NUITEES						
	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPT	OCTOBRE
2018	15	80	90	1381	812	131	12
2019	6	18	84	1021	277	24	0
2020	0	0	13	237	319	16	0
2021			39	549	354	24	0

Remarques :

- Ouverture du camping début juin Des températures très faibles pour la saison
- COVID : Priorité aux centres de loisirs les semaines de juillet (2 centres maxi). Prolifération de cyanobactéries fin août et septembre
- Accueil de 5 centres de loisirs sur 9 semaines
 - o Service jeunesse La Loupe : 1 semaine
 - o Centre social val de loir : 1 semaine
 - o CDC Beauce et Perche : 4 semaines
 - o Service jeunesse Mulsanne : 1 semaine
 - o Centre de loisirs Vibraye : 2 semaines
- Diminution de moitié des particuliers : 100 pers redevables au lieu de 213 en 2020

6) Hébergements résidentiels : Les chalets du Val de Braye

Présentation des chalets du Val de Braye

Le site des chalets du Val de Braye, se compose de 11 chalets harmonieusement implantés en îlots de 2 ou 3 chalets. Ils ont été construits en 2007 à Lavaré afin de développer l'offre touristique et renforcer l'attractivité du territoire.

Tous les chalets sont meublés et peuvent accueillir chacun 4 à 6 personnes. Parmi ces 11 chalets, un des chalets est aménagé de façon à pouvoir recevoir des personnes à mobilité réduite. Vous disposerez également d'une salle de réception pouvant recevoir une cinquantaine de personnes. Ce site offre du calme, du repos dans un cadre familial et naturel.



Les chalets du Val de Braye sont ouverts toute l'année. Et les tarifs sont établis sur 3 saisons :

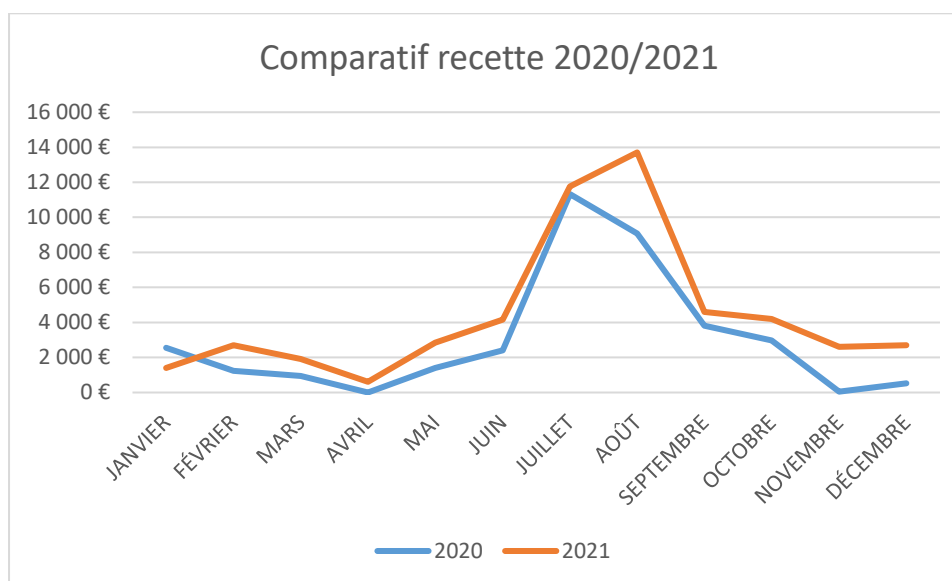
- Basse saison (sept – fin mars hors vacances scolaires) 55 € la nuitée à 320 € la semaine pour 2021
- Moyenne saison (pendant les vacances scolaires au niveau nationale et les mois d'avril, mai et juin) de 68 € la nuitée à 370 € la semaine
- Haute saison (juillet – août) de 76€ la nuitée à 470€ la semaine.

Deux types de tourisme sont présents : le tourisme d'affaire (séminaires, déplacement professionnel) et le tourisme familial et de proximité.

Bilan de fréquentation des chalets en 2021

Après un début d'année un peu difficile, les réservations se sont faites, beaucoup à la dernière minute. La saison estivale a été meilleure qu'en 2020.

	2020	2021	Différence
JANVIER	2 560,98 €	1 394,99 €	-1 165,99 €
FÉVRIER	1 239,00 €	2 693,69 €	1 454,69 €
MARS	949,20 €	1 913,58 €	964,38 €
AVRIL	0,00 €	610,63 €	610,63 €
MAI	1 401,53 €	2 851,83 €	1 450,30 €
JUIN	2 400,02 €	4 160,33 €	1 760,31 €
JUILLET	11 324,93 €	11 758,39 €	433,46 €
AOÛT	9 082,86 €	13 704,12 €	4 621,26 €
SEPTEMBRE	3 814,91 €	4 593,49 €	778,58 €
OCTOBRE	2 966,76 €	4 195,19 €	1 228,43 €
NOVEMBRE	50,00 €	2 598,56 €	2 548,56 €
DÉCEMBRE	515,10 €	2 698,69 €	2 183,59 €
TOTAL	36 305,29 €	53 173,49 €	16 868,20 €



Bilan estival :

Positif (juillet et août) : 25 462,51€ soit une **augmentation de +24 %** par rapport à 2020.

Cette année nous avons eu plus de réservations de longs séjours, développement du tourisme de proximité.

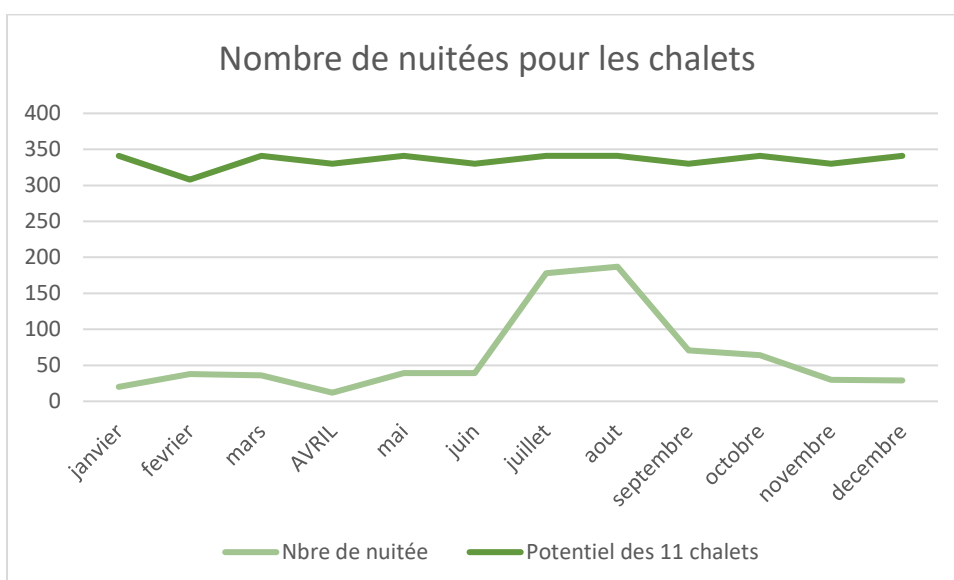
La taxe de séjour s'élève à 324,03€ TTC.

Taux d'occupation des habitations au 31 décembre 2021 :

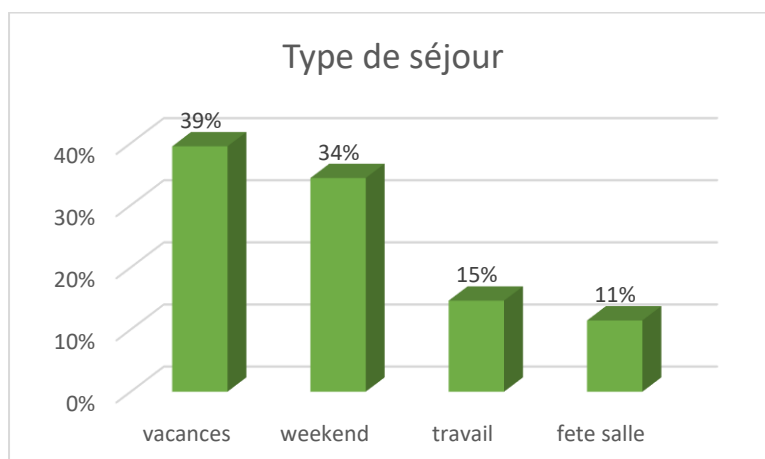
- 18.5% d'occupation des chalets en 2021 (10.2% en 2020)
- 42.9% d'occupation de la salle en 2021 (35.5% en 2020)

	Taux d'occupation chalet	Taux d'occupation salle
JANVIER	5,8%	0%
FEVRIER	12,3%	0%
MARS	10,6%	0%
AVRIL	3,6%	0%
MAI	11,4%	0%
JUIN	11,8%	50%
JUILLET	52,2%	60%
AOÛT	54,8%	25%
SEPTEMBRE	21,5%	75%
OCTOBRE	18,8%	75%
NOVEMBRE	9,1%	75%
DÉCEMBRE	8,5%	75%

Soit 743 nuitées d'occupées pour 2021 contre 455 en 2020.



Bilan fréquentation :



Dépenses effectuées en 2021 :

- Achat 11 ventilateurs : 232.78€ HT soit 279.34 TTC.
- Achat de 2 barbecues : 148.34€ HT soit 178.01€ TTC.
- Achats de dalle de faux plafond pour la salle : 844.20€ HT soit 1 013.04 TTC
- Création de 2 bancs par 1 agent technique : (1 au terrain de pétanque et 1 dans l'allée.)
- Achat d'un chariot de ménage et d'un balai à frange pour la salle

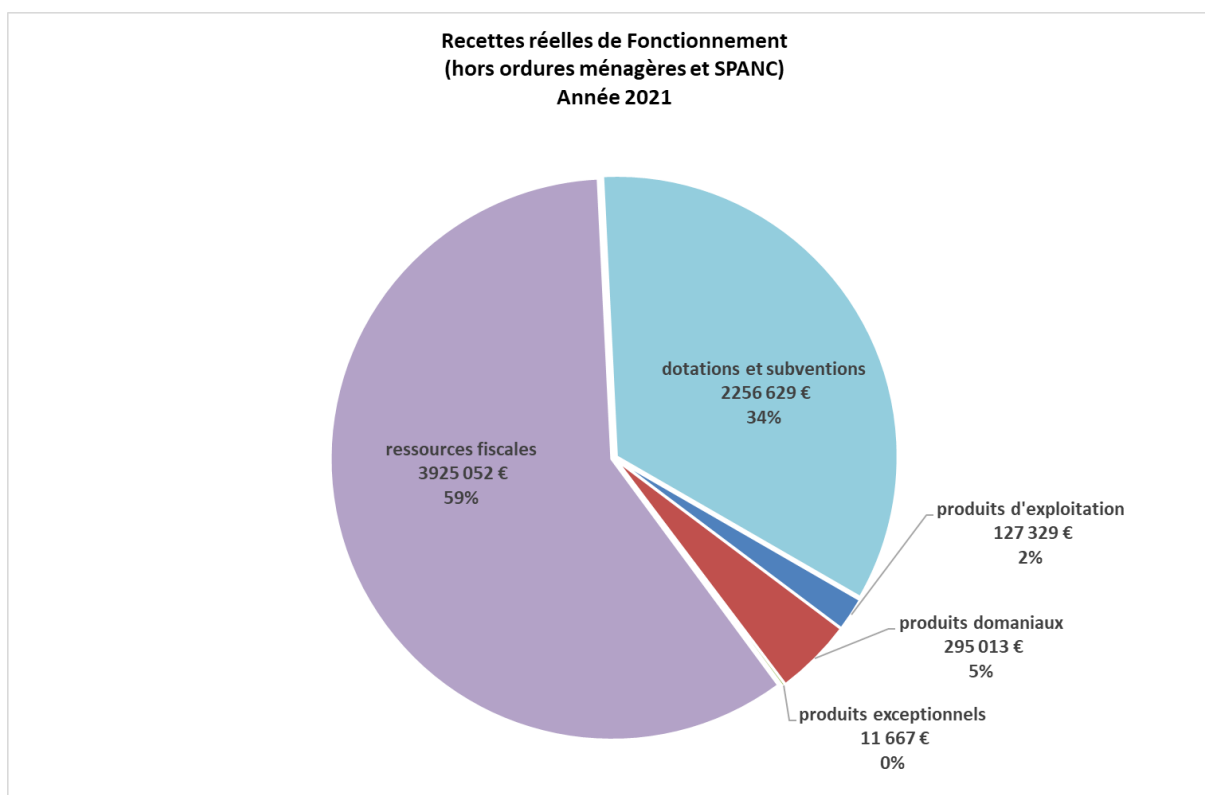
BILAN COVID :

La salle n'a pas été louée le 1^{er} semestre 2021. Malgré les différents confinements, restrictions sur les rassemblements familiaux, pass sanitaire puis vaccinale obligatoire, un très bon second semestre pour la salle et les chalets. Beaucoup de réservations reportées. Certains avoirs de 2020 ont été reportés sur 2021 et d'autres ont été remboursés.

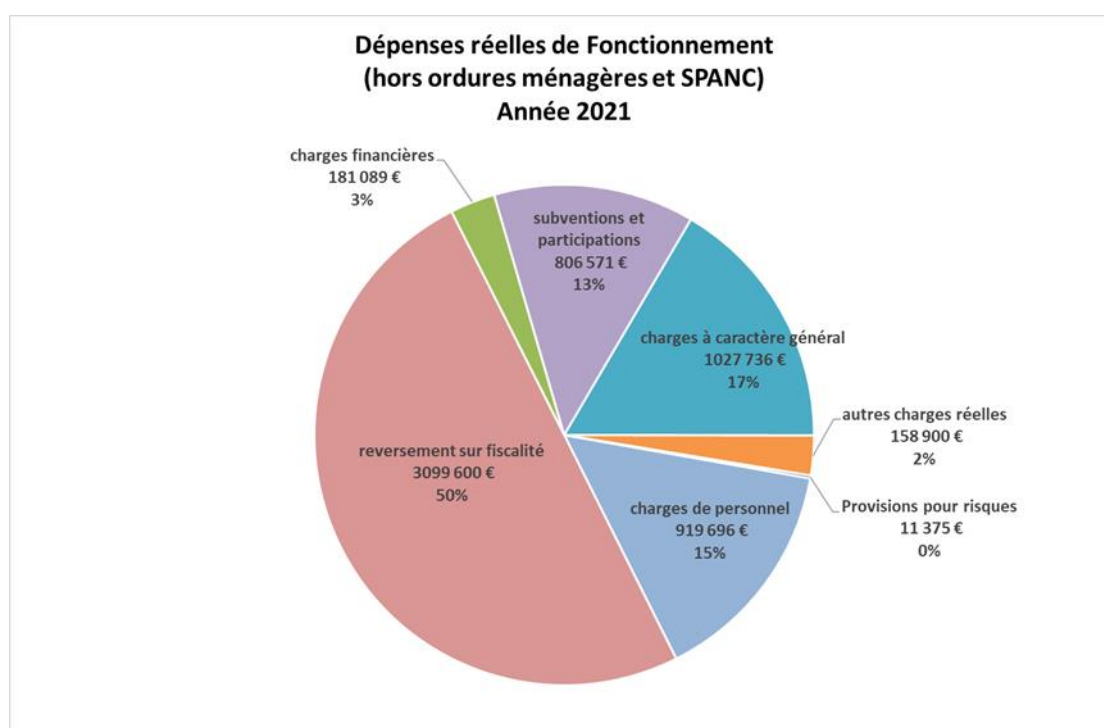
2021	TTC	HT
Remboursements	1 494,25 €	1 245,21 €
Avoirs utilisés	681,00 €	567,50 €
Restant pour 2022	2 601,40 €	2 167,83 €
Total	4 776,65 €	3 980,54 €

LES FINANCES

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



LA FISCALITE DIRECTE LOCALE en 2021



30 %

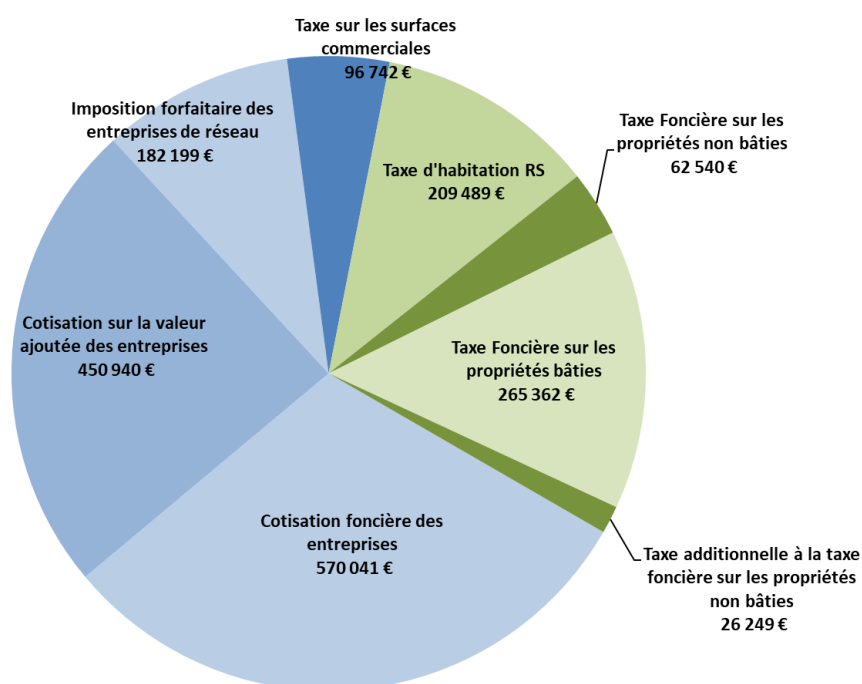
Part de l'impôt des ménages



70 %

Part de l'impôt des entreprises

Répartition de la fiscalité directe - Année 2021



Les Taux votés en 2021

Les taux votés de taxes foncières depuis 2017 font l'objet d'un lissage d'une durée de 10 ans.

Cotisation foncière des entreprises	22,15%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	3,18%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	1,92%

LA TAXE DE SEJOUR

Dans l'objectif de favoriser la fréquentation touristique et promouvoir son territoire afin d'augmenter son attractivité, la communauté de communes a instauré la taxe de séjour.

La taxe de séjour est due par toute personne qui séjourne dans les hôtels, maisons ou appartements meublés, terrains de campings, gîtes ou tout autre établissement permettant l'hébergement, à condition qu'elle ne soit pas domiciliée ou qu'elle ne possède pas de résidence dans l'une des communes de la communauté de communes.

Les tarifs appliqués sur le territoire de la CCVBA

Catégorie d'hébergement	Tarif (part intercommunale)	taxe additionnelle 10 % (part départementale)	montant de la taxe à collecter
Palaces	0,70 €	0,07 €	0,77 €
- Hôtels de tourisme 5 étoiles - résidences de tourisme 5 étoiles - meublés de tourisme 5 étoiles	0,70 €	0,07 €	0,77 €
- Hôtels de tourisme 4 étoiles - résidences de tourisme 4 étoiles - meublés de tourisme 4 étoiles	0,70 €	0,07 €	0,77 €
- hôtels de tourisme 3 étoiles - résidences de tourisme 3 étoiles - meublés de tourisme 3 étoiles	0,50 €	0,05 €	0,55 €
- hôtels de tourisme 2 étoiles - résidences de tourisme 2 étoiles - meublés de tourisme 2 étoiles - villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,30 €	0,03 €	0,33 €
- hôtels de tourisme 1 étoile - résidences de tourisme 1 étoile - meublés de tourisme 1 étoile - villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, - chambres d'hôtes	0,20 €	0,02 €	0,22 €
- terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles - et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes - emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,20 €	0,02 €	0,22 €
- terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles - et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes - ports de plaisance	0,20 €	0,02 €	0,22 €
Hébergement			
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement, à l'exception des hébergements de plein air (taux applicable au coût par personne de la nuitée, hors taxes)	2 % (dans limite de 0,70 €)	ajout de 10 % au tarif obtenu après application du taux adopté par la collectivité	2,2%

Le produit de la taxe de séjour en 2021

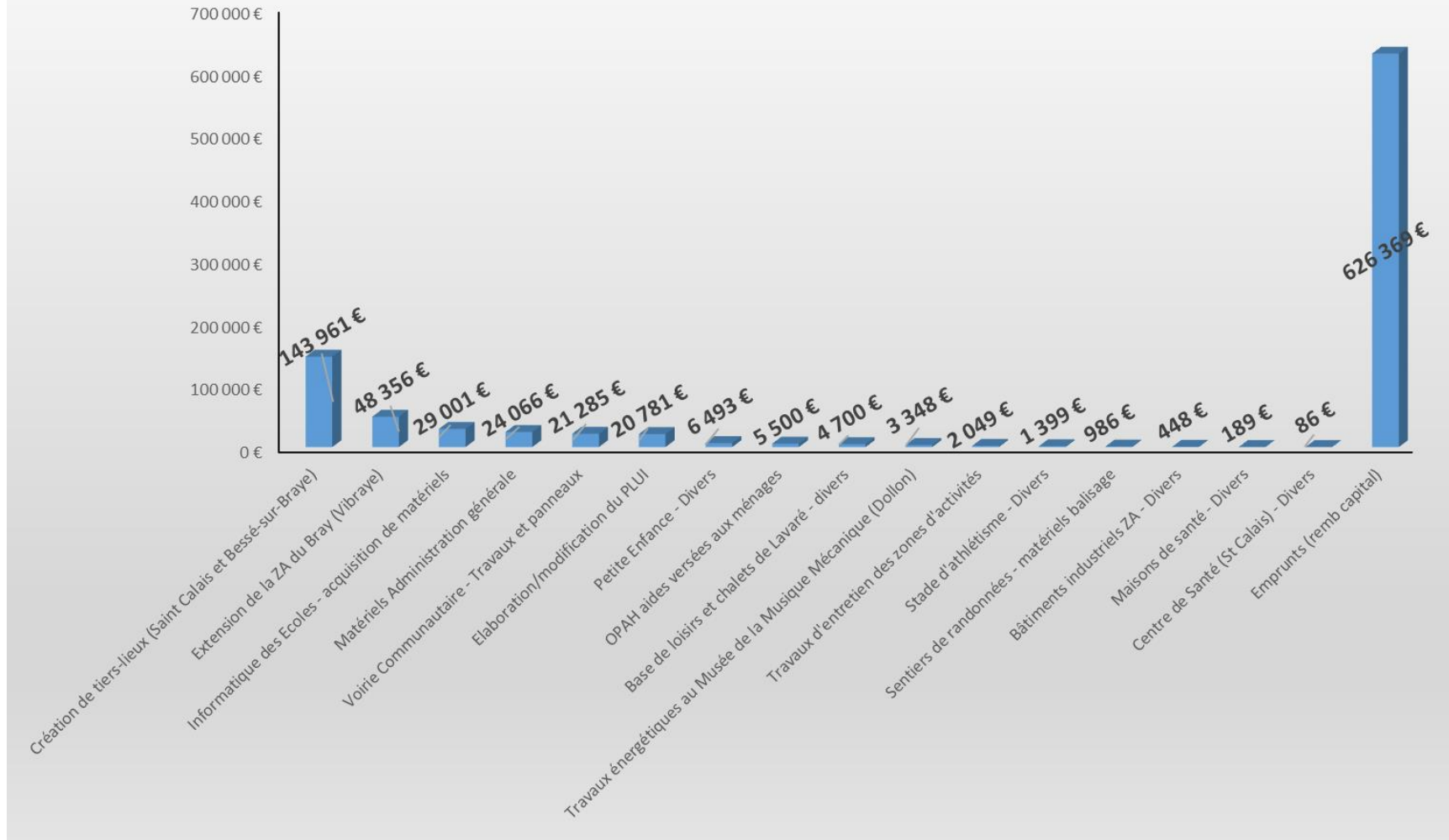
8 598 € (part intercommunale) :

Nuitées 2021 = 3452 €

Nuitées 2020 = 5 145 €

LES INVESTISSEMENTS EN 2021

Dépenses d'investissement Année 2021



CONCLUSION

L'ANNEE 2021

Tout d'abord merci beaucoup à toutes celles et ceux qui sont intervenus dans la rédaction de ce rapport d'activité 2021 très complet.

Nous avons bien sûr poursuivi les actions entreprises l'année précédente et démarrer de nouvelles.

La santé :

Le centre de vaccination s'est arrêté début mars 2021 après avoir donné beaucoup de satisfactions à nos administrés. Bravo à toute l'équipe brillamment dirigée par notre chargée de mission santé, que ce soit les professionnels de santé ou les nombreux bénévoles.

A Saint Calais, début 2022, deux jeunes médecins, ont remplacé leurs deux collègues partis à la retraite. Le manque de médecins généralistes et de chirurgiens-dentistes demeure un problème récurrent et inquiétant pour notre bassin de vie malgré tous nos efforts.

Le PLUI :

Applicable depuis le 4 mars 2021, nous travaillons déjà à sa modification ainsi qu'à la rédaction d'un Schéma de COhérence Territorial (SCOT) avec l'Huisne Sarthoise, porté par le Pays du Perche Sarthois.

L'économie :

Notre territoire est labélisé « Territoire d'Industrie » depuis novembre 2021. Nous avons également signé avec l'Etat, la Région, le Département, la Banque des Territoires, un Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) en décembre 2021, véritable projet de territoire jusqu'à la fin de la mandature en 2026.

Les communes de Saint Calais, Vibraye et Bessé sur Braye sont depuis avril 2021 labellisées « Petites Villes de demain » dans le but de restructurer et redynamiser les cœurs de ville.

OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

L'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat continue. L'objectif est de réhabiliter 150 logements sur 3 ans en accompagnant les ménages dans leurs projets.

Intramuros :

Mise en place de cette application sur smartphone qui permet à chaque commune d'informer, d'alerter et de faire participer les administrés à la vie locale.

Pour conclure, remerciements à nos agents administratifs et techniques, pour leur forte implication ainsi qu'à l'ensemble de mes collègues élus communautaires pour leur aide et leur disponibilité.

Michel LEROY,
Président.